

2011_B295

OBJET : Affaires juridiques et commande publique - Autorisation de signer des avenants - Avenants aux marchés de travaux pour la construction de la piscine intercommunale de Fuveau Virginie Dedieu - Lots 1, 5, 9, 12 et 17

Le 21 juillet 2011, le Bureau de la Communauté d'Agglomération du Pays d'Aix s'est réuni en session ordinaire à la salle des fêtes de Puyricard à Aix-en-Provence sur la convocation qui a été adressée par Madame le Président de la Communauté d'Agglomération le 15 juillet 2011, conformément à l'article L.5211-1 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Etaient Présents :

JOISSAINS MASINI Maryse, Président, Aix-en-Provence - ALBERT Guy, vice-président, Jouques - BARRET Guy, vice-président, Coudoux - BONFILLON Jean, vice-président, Fuveau - BUCCI Dominique, vice-président, Les Pennes Mirabeau - BUCKI Jacques, vice-président, Lambesc - BURLE Christian, vice-président, Peynier - CANAL Jean-Louis, vice-président, Rousset - CHARRIN Philippe, vice-président, Vauvenargues - CHORRO Jean, vice-président, Aix-en-Provence - CIOT Jean-David, vice-président, Le Puy-Sainte-Réparate - CRISTIANI Georges, vice-président, Mimet - DAGORNE Robert, vice-président, Eguilles - DRAOUZIA Fatima, membre du Bureau, Aix-en-Provence - DUFOUR Jean-Pierre, vice-président, Saint-Estève-Janson - DUPERREY Lucien, vice-président, Saint-Antonin-sur-Bayon - GACHON Loïc, vice-président, Vitrolles - GALLESE Alexandre, vice-président, Aix-en-Provence - GARÇON Jacques, membre du bureau, Aix-en-Provence - GERACI Gérard, vice-président, Aix-en-Provence - GERARD Jacky, vice-président, Saint-Cannat - GROSSI Jean-Christophe, conseiller communautaire, Aix-en-Provence - GUINIERI Frédéric, vice-président, Puyloubier - JOUVE Mireille, vice-président, Meyrargues - LAFON Henri, membre du bureau, Pertuis - LAGIER Robert, vice-président, Meyreuil - LARNAUDIE Patricia, membre du bureau, Aix-en-Provence - LONG Danielle, vice-président, Peyrolles-en-Provence - LOUIT Christian, vice-président, Aix-en-Provence - MANCEL Joël, vice-président, Beaurecueil - MARTIN Régis, vice-président, Saint-Marc-Jaumegarde - MARTIN Richard, vice-président, Cabriès - MONDOLONI Jean-Claude, membre du bureau, Vitrolles - MORBELLI Pascale, membre du bureau, Vitrolles - PAOLI Stéphane, membre du bureau, Aix-en-Provence - PERRIN Jean-Marc, membre du bureau, Aix-en-Provence - PIN Jacky, vice-président, Rognes - PIZOT Roger, vice-président, Saint-Paul-lez-Durance - RIVET-JOLIN Catherine, vice-président, Aix-en-Provence - SAEZ Jean-Pierre, vice-président, Venelles - SANGLINE Bruno, membre du bureau, Bouc Bel Air - SICARD-DESNUELLE Marie-Pierre, membre du bureau, Aix-en-Provence - SLISSA Monique, membre du bureau, Les Pennes Mirabeau - SUSINI Jules, vice-président, Aix-en-Provence - VILLEVIEILLE Robert, vice-président, La Roque d'Anthéron

Excusé(e)s avec pouvoir :

AMIEL Michel, vice-président, Les Pennes Mirabeau, donne pouvoir à BUCCI Dominique - BRAMOULLÉ Gérard, vice-président, Aix-en-Provence, donne pouvoir à SUSINI Jules - BRUNET Danièle, membre du bureau, Aix-en-Provence, donne pouvoir à PAOLI Stéphane - DELOCHE Gérard, vice-président, Aix-en-Provence, donne pouvoir à RIVET-JOLIN Catherine - DI CARO Sylvaine, membre du bureau, donne pouvoir à PERRIN Jean-Marc - PERRIN Jean-Marc - FOUQUET Robert, membre du bureau, Aix-en-Provence, donne pouvoir à GARÇON Jacques - JOISSAINS Sophie, vice-président, Aix-en-Provence, donne pouvoir à JOISSAINS MASINI Maryse - PELLENC Roger, vice-président, Pertuis, donne pouvoir à LAFON Henri - PERRIN Jean-Marc, vice-président, Bouc Bel Air, donne pouvoir à SANGLINE Bruno - TAULAN Francis, membre du bureau, Aix-en-Provence, donne pouvoir à SICARD-DESNUELLE Marie-Pierre

Excusé(e)s :

BOULAN Michel, vice-président, Châteauneuf-le-Rouge - BOYER Michel, vice-président, Simiane-Collongue - FERAUD Jean-Claude, vice-président, Trets - FILIPPI Claude, vice-président, Ventabren - LEGIER Michel, vice-président, Le Tholonet - PIERRON Liliane, membre du bureau, Aix-en-Provence

Monsieur Jacky PIN donne lecture du rapport ci-joint.

BUREAU DU 21 JUILLET 2011

Rapporteurs: Monsieur Gérard BRAMOULLÉ
Monsieur Jacky PIN

Objet: Autorisation de signer des avenants - Avenants aux marchés de travaux pour la construction de la piscine intercommunale de Fuveau Virginie Dedieu - Lots 1, 5, 9, 12 et 17
Décision du Bureau

Mes chers collègues,

Il est proposé d'apporter, par voie d'avenants, des modifications aux marchés cités en objet, ayant pour objet de satisfaire à des obligations réglementaires, d'apporter des améliorations sur le fonctionnement de l'établissement et l'accueil des usagers, de mieux maîtriser les déperditions du bâtiment et les dépenses énergétiques, de renforcer la sécurité des usagers.
Ces avenants représentent un coût total de 76 860.91 € HT, soit 1,16 % du coût total des travaux et restent dans l'enveloppe financière prévisionnelle intégrée à l'Autorisation de Programme.

Exposé des motifs :

Marché n° N°08M0110 Gros-œuvre maçonnerie :

Le 2 juin 2009, la CPA notifiait à l'entreprise LEON GROSSE un marché relatif à des travaux de gros œuvre et maçonnerie pour la construction de la piscine intercommunale de Fuveau Virginie Dedieu d'un montant de 2 093 000 € HT.

Par délibération du Bureau communautaire du 5 février 2010, la CPA autorisait la signature d'un avenant n°1 à ce marché portant le montant total à 2 291 774.76 € HT.

L'avenant n°2 qui vous est présenté aujourd'hui a pour objet principal la prise en compte de travaux supplémentaires induits :

1. par la nécessité réglementaire de désenfumer les vestiaires, prestation non prévue au marché initial dans les études du maître d'oeuvre
2. par une proposition du maître d'oeuvre de renforcement de l'isolation du bâtiment afin de prévenir au maximum tout risque de condensation via les ponts thermiques.
3. par des adaptations diverses provenant d'oublis de prescription du maître d'oeuvre.
4. par la volonté du maître d'ouvrage de prévoir des adaptations mineures visant à améliorer l'utilisation de l'équipement.

1- obligations réglementaires

Le désenfumage des vestiaires, implique la réalisation d'un cloisonnement coupe-feu entre le hall d'accueil et l'espace des vestiaires individuels avec la création d'une retombée de poutre et le sciage de voiles béton. De même, l'amenée d'air neuf pour le désenfumage de l'espace des vestiaires individuels, prévue à l'origine via l'ouverture des portes extérieures du hall d'accueil, a été refusée par le bureau de contrôle. Il a donc été nécessaire de mettre en œuvre deux grilles en façade pour permettre l'amenée d'air neuf dans cette nouvelle configuration, et donc de procéder à deux sciages dans les voiles béton déjà réalisés

2- renforcement de l'isolation du bâtiment

Le Maître d'oeuvre propose d'améliorer l'isolation thermique du bâtiment et de prévenir au maximum tout risque de condensation via les ponts thermiques. Pour cela, l'isolation de la halle bassin est passée en extérieur, nécessitant le sciage de têtes de voiles béton.

3- adaptations diverses liées à des lacunes de conception

Afin de limiter les risques de dégradations des conduits de fumée lors des manutentions dans la cour anglaise, la maîtrise d'oeuvre a souhaité déplacer les conduits de fumée.

Dans leur nouvelle implantation, ils nécessitent la réalisation d'une souche en béton pour permettre le relevé d'étanchéité (la dalle haute de la chaufferie se situant sous la voirie de la cour de service). A cela s'ajoutent les souches nécessaires aux ventilations hautes et basses du silo, prestation non prévue dans le dans le marché initial du gros œuvre.

Enfin, la finition des cloisons de type SIPOREX, initialement prévue au présent lot a été confiée pour une meilleure cohérence dans l'exécution au lot peinture en charge des revêtements prévus sur ces cloisons.

4- prestations souhaitées par la CPA

Le service des piscines de la CPA a souhaité l'application d'un hydrofuge de surface sur le parement pierre en intérieur de la halle bassin, afin de prévenir tout risque éventuel de développement bactérien dans les anfractuosités du mur et d'éviter toute salissure ou coulure dues à des jets d'eau sur le mur en pierre.

Le service des piscines de la CPA a également souhaité la mise en place de projecteurs subaquatiques dans les bassins résultant des préconisations de l'ARS (anciennement DDASS) en matière de contrôle de la qualité de l'eau également nécessaires à la bonne exploitation du bâtiment pour la maîtrise des conditions hygiéniques du bassin sportif sous l'emprise du fond mobile. La prestation concerne le scellement étanche nécessaire à la mise en place de ces projecteurs.

Enfin, le service des piscines de la CPA a souhaité la mise en place d'ancrages supplémentaires pour la mise en place de potelets nécessaires à la pratique du water-polo. La prestation concerne le carottage nécessaire à la mise en place de ces ancrages

Le montant de ces prestations s'élève à 14 546,01 € HT ce qui porte le montant total du marché à 2 306 320,78 € HT, et représente une augmentation de 0,9%.par rapport au montant initial en portant à 10,2% l'augmentation totale du marché (en incluant l'avenant n°1).

Montant initial du marché :2 093 000,00 € HT

Montant de l'avenant N°1 : 198 774,77 € HT

Montant de l'avenant N°2 : 14 546,01 € HT

Nouveau montant du marché : 2 306 320,78 € HT

Conformément à la délibération N° 2009 A143 du Conseil communautaire du 29/07/09 portant délégation au Bureau et notamment en matière de marchés publics, il vous est demandé d'autoriser notre Président ou son représentant à signer cet avenant pour lequel la Commission d'appel d'offres a émis un avis favorable en date du 8 juillet 2011.

Marché n° N°08M0058, Terrassements-VRD

Le 2 juin 2009, la CPA notifiait à l'entreprise SCREG un marché relatif à des travaux de terrassements, voiries et réseaux divers pour la construction de la piscine intercommunale de Fuveau Virginie Dedieu d'un montant de 694 536.31 € HT.

L'avenant qui vous est présenté aujourd'hui a pour objet principal la prise en compte de travaux supplémentaires induits par

1. diverses adaptations en cours de chantier
2. les prescriptions du Conseil Général des Bouches du Rhône dans le cadre de la délivrance de l'autorisation de voirie relative à l'accès technique de la piscine
3. la volonté du maître d'ouvrage de proposer un meilleur accueil des visiteurs et d'optimiser le fonctionnement de l'équipement.

1- amélioration de la conception intervenue en cours de chantier

Un ensemble d'adaptations des aménagements et voiries extérieures est proposé par le maître d'œuvre afin d'améliorer la conception du projet :

- Optimisation des éclairages extérieurs des façades
- Réaménagement des places PMR pour un meilleur accès du bâtiment
- Ajout d'une clôture supplémentaire en bord de voirie, afin d'empêcher tout accès au merlon en façade Sud depuis la route
- Ajout d'attentes pour un raccordement ultérieur d'une pataugeoire extérieure
- Ajout d'un portail en entrée de cour de service
- Optimisation de la rétention des eaux pluviales sur la cour de service

2- Exigence du Conseil - Général des Bouches du Rhône lors de la délivrance de l'autorisation de voirie relative à l'accès technique de l'équipement, rendant nécessaire le traitement de la chaussée ainsi qu'un busage en diamètre 800 du fossé existant.

3- Améliorations de la fonctionnalité du projet sur demande de la CPA

Un chenil destiné à accueillir les chiens guides d'aveugles était à l'origine prévu dans une partie du vide sanitaire du bâtiment, avec un accès peu pratique (très faible hauteur de plafond).

L'aire de stockage des containers à ordures était prévue à l'air libre sans protection visuelle.

La CPA a souhaité améliorer ces deux prestations en mettant en oeuvre un chenil indépendant du bâtiment, avec une accessibilité aisée et en mettant en oeuvre une protection visuelle pour l'aire de stockage des containers.

Le montant de cet avenant s'élève à 27 297.33 € HT ce qui porte le montant total du marché à 721 833.64 € HT ce qui représente une augmentation de 3.93%.

Montant initial du marché :694 536.31 € HT

Montant de l'avenant n°1 : 27 297.33 € HT

Nouveau montant du marché :721 833.64 € HT

Cet avenant n'a pas été soumis à l'avis de la Commission d'Appel d'Offres, celle-ci étant saisie uniquement pour les avenants des marchés à procédures formalisées entraînant une augmentation du montant global supérieure à 5%.

Marché n°10M014 Peinture tentures nettoyage

Le 23 juillet 2010, la CPA notifiait à l'entreprise MUST INDUSTRIES un marché relatif à des travaux de peinture tentures nettoyage pour la construction de la piscine intercommunale de Fuveau Virginie Dedieu d'un montant de 51 106 € HT.

L'avenant qui vous est proposé aujourd'hui par le maître d'oeuvre a pour objet principal la prise en compte de travaux supplémentaires induits par la suppression de la prestation de finition des cloisons en béton cellulaire, initialement prévue au lot Gros oeuvre par le maître d'oeuvre, confiée pour une meilleure cohérence dans l'exécution au présent lot en charge des revêtements prévus sur ces cloisons

Le montant de ces prestations s'élève à 5 700,00 € HT ce qui porte le montant total du marché à 56 806 € HT, et représente une augmentation de 11.5%.par rapport au montant initial du marché

Montant initial du marché :51 106,00 € HT
Montant de l'avenant N°1 :..... 5 700,00 € HT
Nouveau montant du marché :..... 56 806,00 € HT

Conformément à la délibération n° 2009 A143 du Conseil communautaire du 29/07/09 portant délégation d'attributions du Conseil au Bureau, et notamment en matière de marchés publics, il vous est demandé d'autoriser notre Président ou son représentant à signer cet avenant pour lequel la Commission d'appel d'offres a émis un avis favorable en date du 8 juillet 2011

Marché n°08M0125 Menuiseries intérieures bois

Le 3 juin 2009, la CPA notifiait à l'entreprise DELTA MENUISERIES un marché relatif à des travaux de menuiserie bois pour la construction de la piscine intercommunale de Fuveau Virginie Dedieu d'un montant de 98 603.36 € HT.

L'avenant qui vous est présenté aujourd'hui a pour objet principal la prise en compte de travaux supplémentaires induits par la proposition du maître d'œuvre.

1/ Amélioration de la conception intervenue en cours de chantier et mise en conformité du projet avec la réglementation parasismique

- Amélioration de l'isolation thermique du bâtiment et nécessité de prévenir au maximum tout risque de condensation via les ponts thermiques. Pour cela, une partie de l'isolation de la halle bassin est passée en extérieur, nécessitant d'un bardage bols en façade Sud.
- Modifications que le bâtiment a subies à l'issue des études d'exécution (mauvaise prise en compte des contraintes sismiques par la maîtrise d'œuvre) ont induit des modifications de structure dans la halle bassins qui ont nécessité des modifications et des ajouts des habillages bois intérieurs.

Le montant de ces prestations s'élève à 5 946.67 € HT ce qui porte le montant total du marché à 104 550.03 € HT, et représente une augmentation de 6%.par rapport au montant initial du marché

Montant initial du marché :98 603.36 € HT
Montant de l'avenant N°1 :..... 5 946.67€ HT
Nouveau montant du marché :..... 104 550.03 € HT

Conformément à la délibération N° 2009 A143 du Conseil communautaire du 29/07/09 portant délégation d'attributions du Conseil au Bureau et notamment en matière de marchés publics, il vous est demandé d'autoriser notre Président ou son représentant à signer cet avenant pour lequel la Commission d'appel d'offres a émis un avis favorable en date du 8 juillet 2011

Marché n°08M0111 Electricité courants forts/courants faibles

Le 5 juin 2009, la CPA notifiait à l'entreprise COGELEC un marché relatif à des travaux d'électricité pour la construction de la piscine intercommunale de Fuveau Virginie Dedieu d'un montant de 207 396.50 € HT.

Le présent avenant a pour objet principal la prise en compte de travaux supplémentaires induits :

- 1- par la modification du raccordement EDF de l'opération comprenant un remplacement du tarif jaune par un transformateur HTA/BT privé
- 2- par la nécessité règlementaire de désenfumer les vestiaires, prestation non prévue au marché initial
- 3- par la volonté de la CPA de prévoir des adaptations mineures visant à améliorer la future utilisation de l'équipement.

1/Mise en conformité du projet avec la réglementation

- Modification du raccordement EDF : Le bilan global des puissances en jeux sur l'opération a conduit à modifier le raccordement EDF en remplaçant le tarif jaune par l'installation d'un transformateur HTA/BT privé et le redimensionnement de l'installation électrique (protection et section de câbles).

-Obligations règlementaires : Le désenfumage des vestiaires, prévu à l'origine via l'ouverture des portes extérieures du hall d'accueil, a été refusé par le bureau de contrôle. Il a donc été nécessaire de mettre en œuvre deux grilles en façade pour permettre l'amenée d'air neuf dans de l'espace des vestiaires individuels, cette nouvelle configuration a induit la modification du système de sécurité incendie.

2/ Améliorations de la fonctionnalité du projet sur demande de la CPA

- Suppression des prestations de téléphonie prises en compte par les services internes de la DSITAE dans le cadre de l'ensemble des installations gérées par la CPA.

- A la demande du service des piscines, mise en place de projecteurs subaquatiques par l'ajout d'une prix nouveau à la DPGF (référence 7.17) dans les bassins résultant des préconisations de l'ARS en matière de contrôle de la qualité de l'eau également nécessaires à la bonne exploitation du bâtiment pour la maîtrise des conditions hygiéniques du bassin sportif sous l'emprise du fond mobile.

Le montant de ces prestations s'élève à 23 370.9 € HT ce qui porte le montant total du marché à 230 767.40 € HT, et représente une augmentation de 11.27%. par rapport au montant initial.

Montant initial du marché :207 396,50 € HT

Montant de l'avenant N°1 : 23 370, 90€ HT

Nouveau montant du marché : 230 767.40€ HT

L'ensemble de ces avenants présentés ont été négociés et mis au point par le maître d'œuvre, BVL Architecture (mandataire) /MOLLET /PENICAUD /CD2I /LAMOUREUX /BRAGEOT, avec chacune des entreprises et accepté par le représentant du maître d'ouvrage.

En prenant en compte le montant global initial des travaux de 6 597 682,22€ HT répartis en 21 lots, ces avenants d'un montant total de 76 860,91 € HT, représentent une augmentation de 1,16 %.

Ils portent le montant total des avenants, avec ceux déjà attribués depuis le début de l'opération et approuvés par délibération du Bureau du 4 février 2010, 1^{er} avril 2011 et 19 mai 2011, à 393 830,58 € HT, soit une augmentation totale de 5.97 % par rapport au montant initial de travaux de 6 597 682,22€ HT.

Cette dépense complémentaire s'inscrit dans l'enveloppe estimative du coût global de l'opération et s'intègre dans le montant de l'Autorisation de Programme.

Concernant les avenants aux marchés n° N°08M0110 Gros-œuvre maçonnerie

Le 2 juin 2009, la CPA notifiait à l'entreprise LEON GROSSE un marché relatif à des travaux de gros œuvre et maçonnerie pour la construction de la piscine intercommunale de Fuveau Virginie Dedieu d'un montant de 2 093 000 € HT.

Par délibération du Bureau communautaire du 5 février 2010, la CPA autorisait la signature d'un avenant n°1 à ce marché portant le montant total à 2 291 774.76 € HT.

Les avenants aux marchés n° 08M0110 Gros-œuvre maçonnerie, n° 10M014 Peinture tentures nettoyage, n° 08M0125 Menuiseries intérieures bois, n°08M0111 Electricité courants forts/courants faibles qui vous sont présentés ce jour ont été soumis à la Commission d'appel d'offres qui a émis un avis favorable le 8 juillet 2011.

L'avenant au marché n°08M0058, Terrassements-VRD » qui vous est présenté n'a pas été soumis à l'avis de la Commission d'Appel d'Offres, celle-ci étant saisie uniquement pour les avenants des marchés à procédures formalisées entraînant une augmentation du montant global supérieure à 5%.

Visas :

VU l'exposé des motifs,

VU le rapport du maître d'œuvre annexé au présent rapport,

VU le code général des collectivités territoriales,

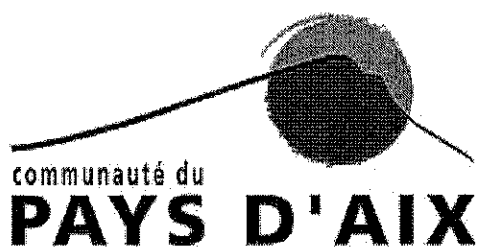
VU le code des marchés publics issu du décret n°2006-975 du 1^{er} Août 2006,

VU la délibération n°2009-A143 du Conseil Communautaire du 29 juillet 2009 déléguant une partie des attributions du Conseil au Bureau, notamment concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés de travaux, de fournitures et de services ;

Dispositif :

Au vu de ce qui précède, je vous demande, Mes Chers Collègues, de bien vouloir :

- **APPROUVER** les dispositions de l'avenant n°2 au marché du lot N°1 gros-œuvre maçonnerie N°08M0110, l'avenant n°1 au marché du lot N°17 Terrassements-VRD N°08M0058,, l'avenant n°1 au marché du lot N°12 Peinture tentures nettoyage N°10M014, l'avenant n°1 au marché du lot N°5 Menuiseries intérieures bois N°08M0125 ,du lot N°9 l'avenant n°1 au marché Electricité courants forts/courants faibles N°08M0111 tel que chacun d'eux vient de vous être présenté et tels qu'ils sont joints en annexe accompagnés du rapport du maître d'œuvre.
- **AUTORISER** Madame le Président ou son représentant à signer l'avenant n°2 au marché N°08M0110 gros-œuvre maçonnerie, l'avenant n°1 au marché N°08M0058, Terrassements-VRD, l'avenant n°1 au marché N°10M014 Peinture tentures nettoyage, l'avenant n°1 au marché N°08M0125 Menuiseries intérieures bois, l'avenant n°1 au marché N°08M0111 Electricité courants forts/courants faibles,et toutes les pièces nécessaires à son aboutissement;
- **DIRE** que la dépense en résultant sera inscrite au budget d'investissement de la Communauté, nature 2313, fonction 413, opération 428, AP/CP DI 428 RAP



**PISCINE INTERCOMMUNALE
VIRGINIE DEDIEU
A FUVEAU**

**AVENANT N°2 AU MARCHE DE TRAVAUX N°08M0110
LOT GROS ŒUVRE MACONNERIE**

MAITRE D'OUVRAGE :
COMMUNAUTE DU PAYS D'AIX

ENTREPRISE
LEON GROSSE

AVENANT N° 2 AU MARCHE DE TRAVAUX N°08M0110 LOT GROS ŒUVRE MACONNERIE

Marché initial en date du 2 juin 2009 enregistré à la Sous-Préfecture d'Aix-en-Provence
le 29/05/2009 et notifié au titulaire le 02/06/2009.

La Communauté d'Agglomération du Pays d'Aix

CS 40868

13626 Aix en Provence Cedex1

Représentée par Madame Maryse JOISSAINS-MASINI,

d'une part,

et,

L'entreprise

LEON GROSSE

Rue de l'Avenir – BP 605

73106 AIX LES BAINS CEDEX

d'autre part,

EXPOSE DES MOTIFS

Le présent avenant a pour objet principal la prise en compte de travaux supplémentaires et modificatifs induits :

1-par la nécessité réglementaire de désenfumer les vestiaires, prestation non prévue au marché initial

2-par une volonté de renforcement de l'isolation du bâtiment afin de prévenir au maximum tout risque de condensation via les ponts thermiques.

3-par la volonté du maître d'ouvrage de prévoir des adaptations mineures visant à améliorer l'utilisation de l'équipement.

4-par des adaptations diverses provenant d'oublis de prescription du maître d'œuvre.

1- obligations réglementaires :

Le désenfumage des vestiaires, implique la réalisation d'un cloisonnement coupe-feu entre le hall d'accueil et l'espace des vestiaires individuels avec la création d'une retombée de poutre et le sciage de voiles béton. De même, l'amenée d'air neuf pour le désenfumage de l'espace des vestiaires individuels, prévue à l'origine via l'ouverture des portes extérieures du hall d'accueil, a été refusée par le bureau de contrôle. Il a donc été nécessaire de mettre en œuvre deux grilles en façade pour permettre l'amenée d'air neuf dans cette nouvelle configuration, et donc de procéder à deux sciages dans les voiles béton déjà réalisés

2-renforcement de l'isolation du bâtiment :

Le Maître d'œuvre propose d'améliorer l'isolation thermique du bâtiment et de prévenir au maximum tout risque de condensation via les ponts thermiques. Pour cela, l'isolation de la halle bassin est passée en extérieur, nécessitant le sciage de têtes de voiles béton.

3-prestations souhaitées par la CPA :

Le service des piscines de la CAP a souhaité l'application d'un hydrofuge de surface sur le parement pierre en intérieur de la halle bassin, afin de prévenir tout risque éventuel de développement bactérien dans les anfractuosités du mur et d'éviter toute salissure ou coulure dues à des jets d'eau sur le mur en pierre.

Il a également souhaité la mise en place de projecteurs subaquatiques dans les bassins résultant des préconisations de la DDASS en matière de contrôle de la qualité de l'eau également nécessaires à la bonne exploitation du bâtiment pour la maîtrise des conditions hygiéniques du bassin sportif sous l'emprise du fond mobile. La prestation concerne le scellement étanche nécessaire à la mise en place de ces projecteurs.

Enfin, le service des piscines de la CPA a souhaité la mise en place d'ancrages supplémentaires pour la mise en place de potelets nécessaires à la pratique du water-polo. La prestation concerne le carottage nécessaire à la mise en place de ces ancres

4-adaptations diverses liées à des lacunes de conception

Afin de limiter les risques de dégradations des conduits de fumée lors des manutentions dans la cour anglaise, la maîtrise d'œuvre a souhaité déplacer les conduits de fumée. Dans leur nouvelle implantation, ils nécessitent la réalisation d'une souche en béton pour permettre le relevé d'étanchéité (la dalle haute de la chaufferie se situant sous la voirie de la cour de service). A cela s'ajoutent les souches nécessaires aux ventilations hautes et basses du silo, prestation non prévue dans le dans le marché initial du gros œuvre.

Enfin, la finition des cloisons de type SIPOREX, initialement prévue au présent lot a été confiée pour une meilleure cohérence dans l'exécution au lot peinture en charge des revêtements prévus sur ces cloisons.

ARTICLE 1 : OBJET

Les prestations suivantes sont à exécuter :

DEVIS N°8 Sciage voiles béton + création d'une retombée poutre	2 797,18 €
DEVIS N°9 Sciage des 4 têtes de voiles sur les pignons du hall sportif	3 815,00 €
DEVIS N°12 Mise en place d'un hydrofuge sur le parement pierre	2 141,35 €
DEVIS N°13 Cloisons supplémentaires	4 113,94 €
DEVIS N°15 Sciage pour création désenfumage dans vestiaire	1 500,80 €

DEVIS N°17	
Mise en place de projecteur dans les bassins	1 008,00 €
DEVIS N°18	
Carottages supplémentaires pour potelet d'ancrage de water polo	516,00 €
DEVIS N°19 du 13/08/10 Emergence dalle de la chaufferie	3 144,00 €
DEVIS N°20 du 14/10/10 Fourniture et pose d'un couvre-joint extérieur	1 209.74 €
Suppression de la finition sur cloisons Siporex	-5700,00 €
TOTAL € HT	14 546.01 € HT

Le devis joint en annexe reprend au regard des désignations de la DPGF, les modifications et ajouts sus visés et fait apparaître les plus et moins value qui en résultent :

ARTICLE 2 : COUT

Le montant de ces prestations modificatives et additionnelles s'élève à 14 546.01 € HT ce qui porte le montant total du marché à 2 306 320. 78 € HT, et représente une augmentation de 0.9%.par rapport au montant initial en portant à 10,2% l'augmentation totale du marché (en incluant l'avenant N°1).

Montant initial du marché :2 093 000,00 € HT
Montant de l'avenant N°1 : 198 774,77 € HT
Montant de l'avenant N°2 : 14 546.01 € HT
Nouveau montant du marché :..... 2 306 320,78 € HT

ARTICLE 3 : CLAUSE DE NON RECLAMATION

Le titulaire renonce à toutes les réclamations ultérieures ou recours qui pourraient résulter de l'application du présent avenant.

ARTICLE 4 : VALIDITE

Le présent avenant entrera en vigueur à la date de sa notification au titulaire par le maître d'ouvrage.

ARTICLE 5 : AUTRES DISPOSITIONS

Tous les autres termes et dispositions du marché initial non visés par le présent avenant restent inchangés.

Fait à

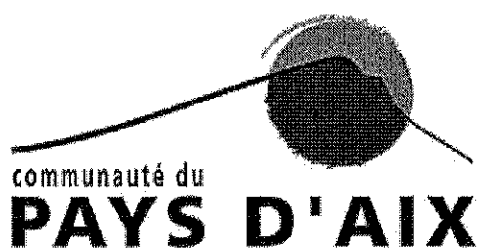
, le

Fait à Aix en Provence, le

Pour le titulaire

Pour le Président et par délégation,
Le Vice-Président délégué aux sports

Jacky PIN



**PISCINE INTERCOMMUNALE
VIRGINIE DEDIEU
A FUVEAU**

**AVENANT N°1 AU MARCHE DE TRAVAUX N°08M0125
LOT MENUISERIES INTERIEURES BOIS**

MAITRE D'OUVRAGE :
COMMUNAUTE DU PAYS D'AIX

ENTREPRISE
SAS DELTA MENUISERIES

AVENANT N° 2 AU MARCHE DE TRAVAUX N°09M0110 LOT MENUISERIES INTERIEURES BOIS

Marché initial en date du 2 juin 2009 enregistré à la Sous-Préfecture d'Aix-en-Provence
le 29/05/2009 et notifié au titulaire le 02/06/2009.

La Communauté d'Agglomération du Pays d'Aix

CS 40868

13626 Aix en Provence Cedex1

Représentée par Madame Maryse JOISSAINS-MASINI,

d'une part,

et,

L'entreprise

SAS DELTA MENUISERIES

N°9 ZI DELTA VALENTINE

57 route de Saint Menet

13396 MARSEILLE CEDEX 11

d'autre part,

EXPOSE DES MOTIFS

Le présent avenant a pour objet principal la prise en compte de travaux supplémentaires et modificatifs induits :

- par l'amélioration de l'isolation thermique du bâtiment et la nécessité prévenir au maximum tout risque de condensation via les ponts thermiques.
- par la nécessité de la prise en compte des contraintes sismiques

1/ Amélioration de la conception intervenue en cours de chantier et mise en conformité avec le's objectifs du programme

- Amélioration de l'isolation thermique du bâtiment et la nécessité de prévenir au maximum tout risque de condensation via les ponts thermiques. Pour cela, une partie de l'isolation de la halle bassin est passée en extérieur, nécessitant d'un bardage bols en façade Sud.

ARTICLE 1 : OBJET

Les prestations suivantes sont à exécuter :

Fourniture et pose d'un bardage extérieur mélèze, Compris toutes sujétions Modification des habillages intérieurs en peuplier rétifés
TOTAL € HT : 5 946.67 € HT

Le devis joint en annexe reprend au regard des désignations de la DPGF, les modifications et ajouts sus visés et fait apparaître les plus et moins value qui en résultent :

ARTICLE 2 : COUT

Le montant de ces prestations modificatives et additionnelles s'élève à 5 946.67 € HT ce qui porte le montant total du marché à 104 550.03 € HT, et représente une augmentation de 6%.par rapport au montant initial du marché

Montant initial du marché :98 603.36 € HT

Montant de l'avenant N°1 : 5 946.67€ HT

Nouveau montant du marché : 104 550.03 € HT

ARTICLE 3 : CLAUSE DE NON RECLAMATION

Le titulaire renonce à toutes les réclamations ultérieures ou recours qui pourraient résulter de l'application du présent avenant.

ARTICLE 4 : VALIDITE

Le présent avenant entrera en vigueur à la date de sa notification au titulaire par le maître d'ouvrage.

ARTICLE 5 : AUTRES DISPOSITIONS

Tous les autres termes et dispositions du marché initial non visés par le présent avenant restent inchangés.

Fait à _____, le _____

Fait à Aix en Provence, le _____

Pour le titulaire

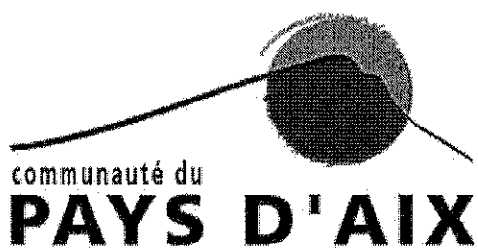
Pour le Président et par délégation,
Le Vice-Président délégué aux sports

Jacky PIN

ANNEXE 1

(1PAGE) :

**Plus et moins values AVENANT N°1 SAS DELTA
MENUISERIES
N°08M0125**



**PISCINE INTERCOMMUNALE
VIRGINIE DEDIEU
A FUVEAU**

**AVENANT N°1 AU MARCHE DE TRAVAUX N°08M0111
LOT ELECTRICITE COURANTS FORTS / COURANTS FAIBLES**

MAITRE D'OUVRAGE :
COMMUNAUTE DU PAYS D'AIX

ENTREPRISE
COGELEC

AVENANT N° 2 AU MARCHE DE TRAVAUX N°08M0111 Lot Electricité courants forts/courants faibles
--

Marché initial en date du 2 juin 2009 enregistré à la Sous-Préfecture d'Aix-en-Provence le 29/05/2009 et notifié au titulaire le 02/06/2009.

La Communauté d'Agglomération du Pays d'Aix

CS 40868

13626 Aix en Provence Cedex1

Représentée par Madame Maryse JOISSAINS-MASINI,

d'une part,

et,

L'entreprise

COGELEC

16 Rue de la liberté

13100 AIX EN PROVENCE

d'autre part,

EXPOSE DES MOTIFS

Le présent avenant a pour objet principal la prise en compte de travaux supplémentaires et modificatifs induits :

1- par la modification du raccordement EDF de l'opération comprenant un remplacement du tarif jaune par un transformateur HTA/BT privé

2- par la nécessité réglementaire de désenfumer les vestiaires, prestation non prévue au marché initial

3- par la volonté du maître d'ouvrage de prévoir des adaptations mineures visant à adapter le marché au à la future utilisation de l'équipement.

1/ Mise en conformité du projet avec la réglementation

1- modification du raccordement EDF :

Le bilan global des puissances en jeux sur l'opération a conduit à modifier le raccordement EDF en remplaçant le tarif jaune par un tarif vert qui a induit la mise en place d'un transformateur HTA/BT privé compris redimensionnement de l'installation électrique (protection et section de câbles).

2- obligations réglementaires :

Le désenfumage des vestiaires, prévu à l'origine via l'ouverture des portes extérieures du hall d'accueil, a été refusé par le bureau de contrôle. Il a donc été nécessaire de mettre en œuvre deux grilles en façade pour permettre l'amenée d'air neuf dans de l'espace des vestiaires individuels cette nouvelle configuration a induit la modification du système de sécurité incendie.

2/ Amélioration de la fonctionnalité du projet sur demande de la CPA

La maîtrise d'ouvrage a souhaité supprimer des prestations de téléphonie prises en compte par les services internes de la DSITAE dans le cadre de l'ensemble des installations gérées par la CPA. La maîtrise d'ouvrage a également souhaité la mise en place de projecteurs subaquatiques dans les bassins résultant des préconisations de la DDASS en matière de contrôle de la qualité de l'eau également nécessaires à la bonne exploitation du bâtiment pour la maîtrise des conditions hygiéniques du bassin sportif sous l'emprise du fond mobile. La prestation concerne la mise en place de ces projecteurs.

ARTICLE 1 : OBJET

Les prestations suivantes sont à exécuter :

<u>1/ Mise en conformité du projet avec la réglementation</u>	Modification du raccordement EDF comprenant le remplacement du tarif jaune par un transformateur HTA/6T privé, compris redimensionnement de l'alimentation électrique (protection et section de câble)	20 336 €
	Modification des prestations pour adaptation au fonctionnement du futur exploitant	
	Remplacement des prises 24V prévues au marché par des prises 230V pour	
	Modification du système de sécurité incendie permettant un asservissement des portes	
	optimisation des postes courants forts et faibles	-685.8 €
<u>2/ Amélioration de la fonctionnalité du projet sur demande de la CPA</u>	Suppression des postes téléphoniques et autocom,	-5 000 €
	Suppression du réseau vidéo animation	-6 217 €
	Suppression de l'alimentation pour un système de prévention des noyades	-450 €
	Adaptation du système de vidéosurveillance (caméras sur IP)	360 €
	Fourniture et pose de projecteurs subaquatiques dans les bassins	9 775 €
	l'alimentation des robots dans les bassins	-110.8 €
TOTAL HT		23 370,90 €

Le devis joint en annexe reprend au regard des désignations de la DPGF, les modifications et ajouts sus visés et fait apparaître les plus et moins value qui en résultent :

ARTICLE 2 : COUT

Le montant de ces prestations modificatives et additionnelles s'élève à 23 370.9 €HT ce qui porte le montant total du marché à 230 767.40 € HT, et représente une augmentation de 11.27%.par rapport au montant initial.

Montant initial du marché :207 396,50 € HT
Montant de l'avenant N°1 : 23 370, 90€ HT
Nouveau montant du marché : 230 767.40€ HT

ARTICLE 3 : CLAUSE DE NON RECLAMATION

Le titulaire renonce à toutes les réclamations ultérieures ou recours qui pourraient résulter de l'application du présent avenant.

ARTICLE 4 : VALIDITE

Le présent avenant entrera en vigueur à la date de sa notification au titulaire par le maître d'ouvrage.

ARTICLE 5 : AUTRES DISPOSITIONS

Tous les autres termes et dispositions du marché initial non visés par le présent avenant restent inchangés.

Fait à _____, le _____

Fait à Aix en Provence, le _____

Pour le titulaire

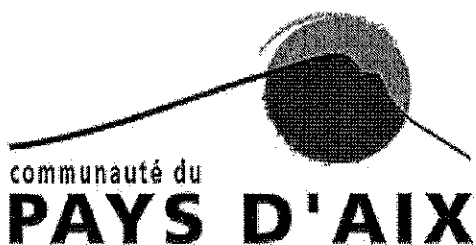
Pour le Président et par délégation,
Le Vice-Président délégué aux sports

Jacky PIN

ANNEXE 1

(6 PAGES RECTO VERSO) :

**Plus et moins values AVENANT N°1 COGELEC
N°08M0111**



**PISCINE INTERCOMMUNALE
VIRGINIE DEDIEU
A FUVEAU**

**AVENANT N°1 AU MARCHE DE TRAVAUX N°10M014
LOT PEINTURE TENTURE NETTOYAGE**

MAITRE D'OUVRAGE :
COMMUNAUTE DU PAYS D'AIX

ENTREPRISE
MUST INDUSTRIES

AVENANT N° 1 AU MARCHÉ DE TRAVAUX N°10M014 LOT PEINTURE TENTURE NETTOYAGE
--

Marché initial en date du 2 juin 2009 enregistré à la Sous-Préfecture d'Aix-en-Provence
le 29/05/2009 et notifié au titulaire le 02/06/2009.

La Communauté d'Agglomération du Pays d'Aix

CS 40868

13626 Aix en Provence Cedex1

Représentée par Madame Maryse JOISSAINS-MASINI,

d'une part,

et,

L'entreprise

MUST INDUSTRIES

Synergieparc N°6

ZA l'AGAVON

14 avenue Jean JAURES

13170 LES PENNES MIRABEAU

d'autre part,

EXPOSE DES MOTIFS

Le présent avenant a pour objet principal la prise en compte de travaux supplémentaires et modificatifs induits par la suppression de la prestation de finition des cloisons en béton cellulaire, initialement prévue au lot Gros-œuvre, confiée pour une meilleure cohérence dans l'exécution au présent lot en charge des revêtements prévus sur ces cloisons

ARTICLE 1 : OBJET

Les prestations suivantes sont à exécuter :

Travaux de finition sur les cloisons intérieures en béton cellulaire
TOTAL € HT : 5 700 € HT

Le devis joint en annexe reprend au regard des désignations de la DPGF, les modifications et ajouts sus visés et fait apparaître les plus et moins value qui en résultent :

ARTICLE 2 : COUT

Le montant de cette prestation complémentaire s'élève à 5 700,00 € HT, ce qui porte le montant total du marché à 56 806 € HT, et représente une augmentation de 11.5%.par rapport au montant initial du marché

Montant initial du marché :51 106,00 € HT

Montant de l'avenant N°1 : 5 700,00 € HT

Nouveau montant du marché :..... 56 806,00 € HT

ARTICLE 3 : CLAUSE DE NON RECLAMATION

Le titulaire renonce à toutes les réclamations ultérieures ou recours qui pourraient résulter de l'application du présent avenant.

ARTICLE 4 : VALIDITE

Le présent avenant entrera en vigueur à la date de sa notification au titulaire par le maître d'ouvrage.

ARTICLE 5 : AUTRES DISPOSITIONS

Tous les autres termes et dispositions du marché initial non visés par le présent avenant restent inchangés.

Fait à _____, le _____

Fait à Aix en Provence, le _____

Pour le titulaire

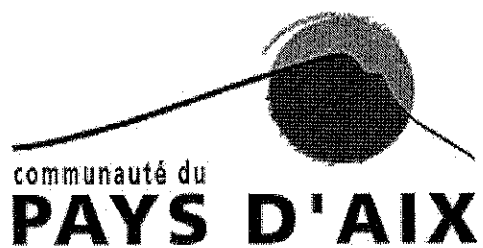
Pour le Président et par délégation,
Le Vice-Président délégué aux sports

Jacky PIN

ANNEXE 1

(1 PAGE) :

**Plus value AVENANT N°1 MUST INDUSTRIES
N°10M014**



**PISCINE INTERCOMMUNALE
VIRGINIE DEDIEU
A FUVEAU**

**AVENANT N° 1 AU MARCHE DE TRAVAUX N°08M0058
LOT TERRASSEMENT VRD**

MAITRE D'OUVRAGE :
COMMUNAUTE DU PAYS D'AIX

ENTREPRISE
SGREG

AVENANT N° 1 AU MARCHE DE TRAVAUX N°08M0058 LOT TERRASSEMENT VRD

Marché initial de travaux en date du 2 juin 2008 enregistré à la Sous-Préfecture d'Aix-en-Provence le 10 décembre 2008 :

La Communauté d'Agglomération du Pays d'Aix

CS 40868

13626 Aix en Provence Cedex1

Représentée par Madame Maryse JOISSAINS-MASINI,

d'une part,

et,

L'entreprise

SCREG

Immeuble Echangeur

2, avenue Tony Garnier

69363 LYON Cedex 07

d'autre part,

EXPOSE DES MOTIFS

Le présent avenant a pour objet principal la prise en compte de travaux supplémentaires et modificatifs induits par

- 1/ la volonté du maître d'ouvrage de proposer un meilleur accueil des visiteurs et d'optimiser le fonctionnement de l'équipement.
- 2/ les prescriptions du Conseil Général des Bouches du Rhône dans le cadre de la délivrance de l'autorisation de voirie relative à l'accès technique de la piscine
- 3/ diverses adaptations en cours de chantier

1/ Amélioration de la fonctionnalité du projet sur demande de la CPA

Un chenil destiné à accueillir les chiens guides d'aveugles était à l'origine prévu dans une partie du vide sanitaire du bâtiment, avec un accès peu pratique (très faible hauteur de plafond). L'aire de stockage des containers à ordures était prévue à l'air libre sans protection visuelle. La CPA a souhaité améliorer ces deux prestations en mettant en oeuvre un chenil indépendant du bâtiment, avec une accessibilité aisée, et en mettant en oeuvre une protection visuelle pour l'air de stockage des containers.

2/ Amélioration de la conception intervenue en cours de chantier pour répondre au programme

Un ensemble d'adaptation de prestations des aménagements et voiries extérieures est proposé par le maître d'œuvre afin d'améliorer le fonctionnement du projet :

- Optimisation des éclairages extérieurs des façades
- Réaménagement des places PMR pour un meilleur accès du bâtiment
- Ajout d'une clôture supplémentaire en bord de voirie, afin d'empêcher tout accès au merlon en façade Sud depuis la route
- Ajout d'attentes pour un raccordement ultérieur d'une pataugeoire extérieure
- Ajout d'un portail en entrée de cour de service
- Optimisation de la rétention des eaux pluviales sur la cour de service

2/ Exigences du Conseil Général des Bouches du Rhône

Afin de répondre aux prescriptions émises par le Conseil Général des Bouches du Rhône lors de la délivrance de l'autorisation de voirie relative à l'accès technique de l'équipement, le traitement de la chaussée ainsi qu'un busage en diamètre 800 du fossé existant est nécessaire.

ARTICLE 1 : OBJET

<u>1/ Amélioration de la fonctionnalité du projet sur demande de la CPA</u>	DEVIS du 21/01/2011 Réalisation de murs pour locaux VO et chenil	3 587,54 € HT
<u>2/ Amélioration de la conception intervenue en cours de chantier pour répondre au programme</u>	Etat des travaux modificatifs divers au 02/11/2010 plus diverses adaptations en plus et moins values	17 214,78 € HT
	DEVIS du 14/02/2011 Réalisation d'un collecteur EP sous plage minérale	1 882,84 € HT
	DEVIS du 28/02/2011 Réalisation d'une chaussée drainante	2 500 € HT
	DEVIS du 25/05/2011 Recalage clôtures	-1381,32 € HT
<u>2/ Exigences du Conseil Général des Bouches du Rhône</u>	DEVIS du 21/01/2011 busage au droit de l'entrée technique	3 493.89 € HT
TOTAL		27 297.33 € HT

Le devis joint en annexe reprend au regard des désignations de la DPGF, les modifications et ajouts sus visés et fait apparaître les plus et moins value qui en résultent :

ARTICLE 2 : COUT

Le montant de ces prestations modificatives et additionnelles s'élèvent à 27 297.33 € HT ce qui porte le montant total du marché à 721 833.64 € HT ce qui représente une augmentation de 3.93%.

Montant initial du marché :694 536.31 € HT

Montant de l'avenant : 27 297.33 € HT

Nouveau montant du marché :721 833.64 € HT

ARTICLE 3 : CLAUSE DE NON RECLAMATION

Le titulaire renonce à toutes les réclamations ultérieures ou recours qui pourraient résulter de l'application du présent avenant.

ARTICLE 4 : VALIDITE

Le présent avenant entrera en vigueur à la date de sa notification au titulaire par le maître d'ouvrage.

ARTICLE 5 : AUTRES DISPOSITIONS

Tous les autres termes et dispositions du marché initial non visés par le présent avenant restent inchangés.

Fait à

, le

Fait à Aix en Provence, le

Pour le titulaire

Pour le Président et par délégation,
Le Vice-Président délégué aux sports

Jacky PIN

ANNEXE 1

(13 PAGES RECTO VERSO) :

Plus et moins values AVENANT N°1 SCREG
N°08M058

PISCINE "VIRGINIE DEDIEU"
FUVEAU

LEON GROSSE PROVENCE
75, rue Marcelin Berthelot
BP 386
13799 AIX EN PROVENCE Cedex 3

N°	Désignation	U	Qtés	PU €	PT €
	Le 04 février 2010				
	DEVIS N°8				
1	Sciage des voiles béton au droit des ouvertures du Rdc passées de 150 à 185 cm • Installation et rempli du matériel de sciage et de l'échafaudage • Sciage des voiles, épaisseur 20cm • Evacuation des gravats • Pacivation des aciers et finition • Renforcement des linteaux par la mise en place d'une bande noyée dans le plancher <i>Sous total 1</i>	U m U Ens U	1.00 7.90 1.00 1.00 2.00	325.00 90.00 175.50 257.50 158.60	325.00 711.00 175.50 257.50 317.20 1 786.20
2	Création d'une retombée de poutre dans le SAS d'entrée pour arrêter le faux plafond. • Béton • Coffrage • Acier <i>Sous total 2</i>	m³ m² Kg	0.75 7.52 112.63	186.26 77.67 2.55	139.70 584.08 287.21 1 010.99
	Prix valeur marché Incidence détails : Temoine				
		Total R.T. TVA 19.6% Montant total T.T.C.€			2 797.18 548.25 3 345.43

**PISCINE "VIRGINIE DEDIEU"
FUVEAU**

LEON GROSSE PROVENCE
25, rue Marcelin Berthelot
BP 386
13799 AIX EN PROVENCE Cedex 3

N°	Désignation	U	Qtés	PU €	PT €
	Le 09 avril 2010				
	DEVIS N°9				
	SCIAGE DES 4 TETES DE VOILES SUR LES PIGNONS DU HALL SPORTIF. DIMENSIONS 3.50 x 0.22 x 0.30				
	• Installation et rempli	U	1.00	325.00	325.00
	• Sciage épaisseur 30cm	U	4.00	720.00	2 880.00
	• Traitement des gravats	ens	1.00	350.00	350.00
	• Finition et passivation des aciers coupés	ens	1.00	260.00	260.00
	• Forfait évacuation à la grue mobile si le devis est validé après le 23 avril 2010	Ens	1.00	1 560.00	PM
	Prix valeur marché Incidence délais : 1 semaine				
		Total H.T.			3 815.00
		IVA 19.6%			747.74
		Montant total T.T.C.€			4 562.74

PISCINE "VIRGINIE DEDIEU" FUVEAU		LEON GROSSE PROVENCE 70, rue Marcelin Berthelot BP 386 13799 AIX EN PROVENCE Cedex 3			
N°	Désignation	U	Qtés	PU €	PT €
	Le 13 avril 2010				
	DEVIS N°10				
	MODIFICATIONS DES CLOISONS				
	• Cloisons supplémentaires dans la salle de réunion	m²	11.40	48.15	548.91
	• Chainage complémentaire au droit des bancs suivant le plan n° 3.15 et 3.16 indices 0 du 22 mars 2010.	m	20.13	32.50	654.23
	• Passage de cloisonnement en aggloméré creux de 15cm enduit deux faces en cloisons SIPOREX de 15cm sans enduit.	ens	1.00	-1 203.14	-1 203.14
	Débits : sans d'incidence Non compris : enduit				
		Total H.T.			0.00
		IVA 19.6%			0.00
		Montant total T.T.C.€			0.00

PISCINE "VIRGINIE DEDIEU" FUVEAU		LEON GROSSE PROVENCE 75, rue Marcelin Berthelot BP 386 13789 AIX EN PROVENCE Cedex 3			
N°	Désignation	U	Qtés	PU €	PT €
13 avril 2010	DEVIS N°11 MODIFICATIONS DES LANTERNEAUX SUR LA TOITURE TERRASSE - Suppression de 11 relevés pour lanterneaux - béton - coffrage - acier - Découpe de 5 relevés de lanterneaux réalisés				
		m³	-2.38	157.59	-375.08
		m²	-15.84	72.98	-1 156.00
		Kg	-238.00	2.55	-606.90
		ens	1.00	2 137.98	2 137.98
	Délai : 1 semaine				
		Total H.T.			0.00
		TVA 19.6%			0.00
		Montant total T.T.C.€			0.00

**PISCINE "VIRGINIE DEDIEU"
FUVEAU**

LEON GROSSE PROVENCE
75, rue Marcelin Barthélemy
BP 286
13799 AIX EN PROVENCE Cedex 3

N°	Désignation	U	Qtés	PU €	PT €
	Le 14 avril 2010 DEVIS N°12 MISE EN PLACE D'UN HYDROFUGE SUR LE PAREMENT PIERRE • Mise en place d'un hydrofuge sur le parement pierre selon l'échantillon validé. • Option effet mouillé <u>Délai : 2 semaines</u> <u>Prix valeur marché principal</u>				
		m²	150.27	14.25	2 141.35
		m²	150.27	3.00	PM
		Total H.T. TVA 19.6% Montant total T.T.C.E			2 141.35 419.70 2 561.05

PISCINE "VIRGINIE DEDIEU" FUVEAU	LEON GEORGES PROVENCE 72, rue Marcelin Dubouche BP 204 13779 AIX EN PROVENCE Cedex 3
--	--

PISCINE "VIRGINIE DEDIEU" FUVEAU	LEON GEORGES PROVENCE 72, rue Marcelin Dubouche BP 204 13779 AIX EN PROVENCE Cedex 3
--	--

[illegible]

PISCINE "VIRGINIE DEDIEU"		FUYEAU			
LEON GROSSE PROVENCE 75, rue Marcelin Barthelemy 83 000 13700 AIX EN PROVENCE Cedex 3					
N°	Designation	U	Qtes	PU €	PT €
Le 02 juillet 2010					
DEVIS N°15					
• Sciage de deux ouvertures de 1m² dans les vestiaires					
• Evacuation des gravels					
• Passivation des aciers et reprise des sujétions des scelages					
		U	2.00	685.00	1 370.00
		ens	1.00	150.00	150.00
		ens	1.00	180.80	180.80
NOTA : non compris travaux sur place des ouvertures Prix valeur marchée DELAIS : une semaine					
Total H.T.		TVA 19.6%		Montant total T.T.C.€	
1 500.80		294.16		1 784.96	

PISCINE "VIRGINIE DEDIEU" FUVEAU		LEON GROSSE PROVENCE 75, rue Marcelin Barthélemy BP 356 13099 AIX EN PROVENCE Cedex 3			
N°	Désignation	U	Qtés	PU €	PT €
	Le 26 juillet 2010 DEVIS N°17 MISE EN PLACE DE PROJECTEUR DANS LES BASSINS Scellement de projecteur dans les bassins fourni par le tot électricité. • Bassin sportif • Bassin ludique <u>Prix valeur marché</u> <u>Délai</u> : semaine à réception de POS <u>Non compris</u> : Positionnement du projecteur				
		U	8.00	84.00	672.00
		U	4.00	84.00	336.00
		Total H.T.			1 008.00
		TVA 19.6%			197.57
		Montant total T.T.C.€			1 205.57

LEON GROSSE PROVENCE
75, rue Marcelle Benthia
BP 358
13791 AIX EN PROVENCE Cedex 3

**PISCINE "VIRGINIE DEDIEU"
FUVEAU**

LEON GROSSE PROVENCE
75, rue Marcellin Berthelot
BP 384
13777 AIX EN PROVENCE Cedex 3

**PISCINE "VIRGINIE DEDIEU"
FUVEAU**

LEON GROSSE PROVENCE
75, rue Marcellin Berthelot
BP 384
13777 AIX EN PROVENCE Cedex 3

N°	Désignation	U	Qtés	PU €	PT €
	Le 13 août 2010 DEVIS N°19 EMERGENCE DALLÉ DE LA CHAUFFERIE Lanterneaux en relevé au dessus de la dalle de la chaufferie	U	3.00	1 048.00	3 144.00
	Prox. Vigier marchés Rue Schuman				
		Total H.T.			3 144.00
		TVA 19.6%			616.22
		Montant total T.T.C.€			3 760.22

PISCINE "VIRGINIE DEDIEU" FUVEAU		LEON GROSSE PROVENCE 75, rue Marcelin Berthelot BP 386 13799 AIX EN PROVENCE Cedex 3			
N°	Désignation	U	Qtés	FU €	PT €
	Le 04 octobre 2010				
	DEVIS N°20				
	DIVERS TRAVAUX SUIVANT REUNION DU 04 OCTOBRE 2010				
	• Réalisation de plots béton pour remonté d'échafaudage • Réalisation de couvre joint de dilatation à l'extérieur du bâtiment en aluminium (amère de la façade) <i>Nota : les couvre joints intérieurs ne sont pas prévus.</i> • Intervention supplémentaire pour cloisonnement entre poteau et mur maçonné. - cloison - intervention	t ml m² U	29.00 18.00 3.20 1.00	128.00 37.50 95.23 230.00	3712.00 675.00 304.74 230.00
	<i>Prix valeur marché principal</i> <i>incidence délai : 3 semaines</i>				
		Total M.T. IVA 19.6% Montant total T.T.C.€			1209,74 237,11 1446,84

(Signature)



Qualifications Qualibat

2111 Transformation en menuiserie - Mention économie d'énergie

4132 Plaquage de gâble - Mention économie d'énergie

4323 Menuiserie bois - Mention économie d'énergie

8611 Profondeurs supérieures

9122 Isolation thermique par l'extérieur - Mention économie d'énergie

9122 Agencement

Marseille le 13/05/2011

COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DU PAYS D'AIX

DIRECTION DE LA MAITRISE D'OUVRAGE

CS 40869

13626 AIX-EN-PROVENCE CEDEX 01

Opération :

PISCINE VIRGINIE DEDIEU A FUYEAU

Objet :

DEVIS DES PLUS ET MOINS VALUES

DEVIS 10.06.002

Quantité	DESIGNATION	Unité	Q	Prix unitaire	Prix Total
----------	-------------	-------	---	---------------	------------

Plus values

1	Fourniture et pose d'un bardage extérieur MELEZE fourniture et pose Isotacade de 120 mm fourniture et pose d'un pare-pluie noir (couverture au 101 élancléité)	m²	50	213,20	10 660,00
2	Complément de fixation du bardage façade sud permettant le passage des descentes EP et l'alignement avec les poteaux béton	m²	55	17,40	957,00
3	Densité de bois du bardage supérieur au marché initial : espacement entre bois de 17 mm au lieu de 20 à 40 mm section de bois supérieur au marché de base	m²	20	162,74	3 254,80
4	Habillage des joues de fenêtres en peuplier réifié de 19 mm façade Ouest: 700 mm X 2300mm façade est: 325mm X 1920mm	m²	90	77,00	6 930,00
		m²	34	77,00	2 618,00
5	Habillage des sous face du bardage en peuplier réifié façade OUEST = 500mm façade NORD = 700 mm façade SUD = 800 mm	m²	18,5	77,00	1 424,50
		m²	15	82,00	1 230,00
		m²	17	85,00	1 445,00
6	habillage CTBX noir sous les fenêtres façade OUEST	m²	10	95,00	950,00
7	Dépose et repose de la sous face du bardage façade Nord pour la pose du Formglass	m²	15	92,00	1 380,00
8	Modification du système de pose façade nord pour la pose de l'isiant thermique Formglass equerre et chevrons	m²	47	55,20	2 594,40
9	Réalisation de coffre EP supplémentaire	ml	6	65,83	394,98

sous total HT

33 938,68

Moins values

1	Bardage bois bassin ludique	m²	-104	162,74	-16 990,06
2	Bardage bois bassin sportif (87ml X 0,77m)	m²	-67	162,74	-10 901,95

sous total HT

-27 892,01

TOTAL HT	6 046,67
TOTAL TTC	7 112,26

Conducteur Travaux Principal
P. Trouil

MENUISERIES - AMENAGEMENT - CLOISONS TECHNIQUES - RENOVATION ENERGETIQUE

Adresse géopostale : ZI Delta Valentin - 57, montée de St Menet - 13396 Marseille Cedex 11 - Tél. 04 91 83 84 94 - Fax 04 91 83 83 20 - E-mail : contact@delta-entreprise.fr
DELTA MENUISERIES S.A. au capital 150 000 euros - RCS Marseille N°B 423 835 180 - N°SIRET 423 835 180 000 13 - Site : www.delta-entreprise.fr - TVA intracommunautaire : FR14 235 251 800 003

PISCINE "VIRGINIE DEDIEU" à FUYEAU

DECOMPTÉ DES PLUS ET MOINS VALUE

N°	Libellé	U	Q base	Q exe	P.U.	TOTAL HT	MOINS VALUE	PLUS VALUE
1	Installation Chantier	Ens	1	0	850,00	850,00	850,00	
1.1	Comptage de chantier	Ens	1	1	850,00	850,00		
1.2	Coffret Principal de chantier	Ens	1	1	980,00	980,00		
1.3	Coffrets de chantier	Ens	1	1	560,00	560,00		
1.4	Mise à la terre	Ens	1	1	350,00	350,00		
1.5	Eclairage et Eclairage d'évacuation	Ens	1	1				
2	Alimentations Générales	Ens	1	0	2 990,00	2 990,00	2 990,00	
2.1	Coffret comptage en limite de propriété	Ens	1	0	6 680,00	6 680,00	6 680,00	
2.3	Câble de raccordement Comptage TGBT 4x2x120mm2	Ens	0	1				19 586,00
	Câble de raccordement Comptage TGBT 4x2x150mm2	Ens	0	1				3 450,00
	Protection câble par disjoncteur tête 400 amp							
2.4	Banc de condensateurs, pose raccordement	Ens	1	1	4 650,00	4 650,00		
3	Armoires	Ens	1	1				
3.1	Armoire TGBT + ADLT (inclus alim 24V)	Ens	1	1	12 850,00	12 850,00		
	Suppression alim 24V		1	0			350,00	
	Modification armoire (TGBT et Poste éclairage extérieur)		0	1				4 850,00
3.2	AD01 Armoire Distribution 01 (Locaux administratifs)	Ens	1	1	2 250,00	2 250,00		
3.3	ADAT armoire distribution Atelier (Atelier)	Ens	1	1	699,00	699,00		
3.4	TA1 Tableau Eclairage 1 (dans l'acoust)	Ens	1	1	125,00	125,00		
3.5	TA2 Tableau Eclairage 2 (dans bureau de gestion de bassin)	Ens	1	1	125,00	125,00		
3.6	Coupeure Locaux Techniques	U	1	1	195,00	195,00		
4	Mise à la Terre des Masses	Ens	1	1				
4.1	Prise de Terre générale avec coupure et liaison TGBT	Ens	1	1	950,00	950,00		
	Liaison poste transfo / armoire TGBT sous sol câble RC2V 1 x 150 mm²		0	1				2 550,00
4.2	Connexions équipotentielles arrivées eau téléphone	Ens	1	1	65,00	65,00		
4.3	Connexions équipotentielles structures, menuiseries etc...	Ens	1	1	168,00	168,00		
4.4	Connexions équipotentielles plomberie robinetterie	Ens	1	1	168,00	168,00		

COGELEC

27/05/2011

N°	Libellé	U	Q	P.U.	TOTAL HT	MOINS VALUE	PLUS VALUE
5	DISTRIBUTION						
5.1	Câblage Armoire filtration bassin sportif	Ens	1	316,00	316,00		
5.2	Câblage Armoire filtration bassin ludique	Ens	1	105,00	105,00		
5.3	Câblage Armoire filtration pente à gâsso	Ens	1	95,00	95,00		
5.4	Câblage Armoire CTA	Ens	1	322,00	322,00		
5.5	Câblage Armoire AD01	Ens	1	305,00	305,00		
5.6	Câblage Armoire chauffière	Ens	1	105,00	105,00		
5.7	Câblage Armoire ADAT	Ens	1	45,00	45,00		
5.8	Câblage Relevage EU	Ens	1	170,00	170,00		
5.9	Câblage Révelage EP	Ens	1	255,00	255,00		
5.10	Câblage fond mobile piscine	Ens	1	120,00	120,00		
5.11	Câblage extracteur et VMC	Ens	1	245,00	245,00		
5.12	Câblage éclairage bassins	Ens	1	5 920,00	5 920,00		
5.13	Câblage éclairage extérieur	Ens	1	1 440,00	1 440,00		
5.14	Câblage éclairage général (2 circuits indépendant par local accessible au public)	Ens	1	5 880,00	5 880,00		
5.15	Câblage prises 24V	Ens	1	512,00	512,00		
5.16	Câblage prises 400V 3P+N+T	Ens	1	270,00	270,00		
5.17	Câblage prises 15A directes (fourneaux, distributeurs, sons vidéo surveillance alarme intrusion, sèche mains, autocon, trassages, vidéo distributions, alarme incendie, horloges mère et fille, chronomètre, atelier etc...)	Ens	1	1 876,00	1 876,00		
5.18	Câblage prises 10/16A générales	Ens	1	5 056,00	5 056,00		2 114,00
5.19	Chemins de câbles courants forts, faibles et fixations	Ens	1	6 750,00	6 750,00		
6	Appareillages avec raccordement et câblage	U					
6.1	Inter SA	U	6	19,50	117,00		
6.2	Inter VV	U	2	19,50	39,00		
6.3	Inter SA IP 55	U	4	17,50	70,00		
6.4	Inter VV IP 55	U	2	17,50	35,00		
6.5	Poussoirs télérupteurs	U	2	21,95	43,90		
6.6	Poussoirs télérupteurs IP 55	U	10	18,25	182,50		
6.7	Détecteurs de présence	U	18	193,50	3 483,00		1 354,50
6.8	Détecteurs de niveau d'éclairement	U	6	249,00	1 494,00		498,00
6.9	Système de commande délais de rallumage éclairage bassins	U	1	1 250,00	1 250,00		

COGELEC

27/05/2011

N°	Libellé	U	Q		P.U.	TOTAL HT	MOINS VALUE	PLUS VALUE
6.10	Prises 10/16A 2P+T+ecilles	U	55	78	18,50	1 017,50		425,00
6.11	Prises 10/16A 2P+T+ecilles IP 55	U	24	24	18,50	444,00		
6.12	Prises 20A 400V 3P+N+T IP 55	U	2	2	35,50	73,00		
6.13	Prises 24V	U	9	0	198,70	1 788,30	1 788,30	
6.14	Boite de sortie de câblage et raccordement direct	U	10	10	35,00	350,00		
7	Luminaires avec raccordement et câblage	U						
7.1	Downlight IP33 2 x 25W carré ballast électronique	U	47	55	129,00	6 053,00		1 167,00
7.2	Downlight 2 x 18W rond ballast électronique	U	27	54	94,00	2 538,00		2 538,00
7.3	Downlight 2 x 13W rond ballast électronique	U	28	28	94,00	2 532,00		
7.4	Structure lumineuse éclairage fluo direct indirecte, 2 lignes	ml	10	0	75,00	750,00	750,00	
7.5	Plafonniers étanche fluo polycarbonate CI II 1 x 58W	U	50	50	42,00	2 100,00		
7.6	Plafonniers étanche fluo polycarbonate CI II 2 x 58W	U	38	24	42,00	1 596,00	588,00	
7.7	Projecteurs IM 400W Ballast électronique	U	10	10	115,00	1 150,00		
7.8	Projecteurs IM 250W Ballast électronique	U	10	10	115,00	1 150,00		
7.9	Projecteurs IM 150W Ballast électronique	U	28	28	92,00	2 576,00	735,00	460,00
7.10	Projecteurs IM 70W Ballast électronique	U	1	6	92,00	92,00		
7.11	Projecteurs SHIP 150W Ballast électronique	U	24	20	99,00	2 376,00	396,00	
7.12	Projecteurs Halogène 500W	U	22	10	39,00	858,00	468,00	
7.13	Projecteurs Halogène 600 w type Best	U		10	92,00			920,00
7.14	Applique Classe II déco 1 x 18W	U	18	0	54,90	988,20	988,20	
7.15	Applique Classe II déco 1 x 9W	U	8	0	54,90	439,10	494,10	
7.16	Applique Classe II basic 1 x 18W	U	28	10	61,00	1 708,00	1 088,00	
	Applique CL II 1 x 18W linéaire	U	0	0	61,00	366,00	366,00	
	Projecteurs halogène Tecmar 500 w	U		15	92,00			1 380,00
8	Eclairage extérieur avec raccordement et câblage	U						
8.3	Mâts h=4m Résidentiels avec luminaire IM 150W	U	29	29	850,00	24 650,00		
8.4	Bornes basses déco noir ou gris	U	11	0	235,00	2 585,00	2 585,00	
8.5	Spots encastrés	U	51	33	235,00	11 985,00	4 230,00	
8.6	Attentes pour enseignes	U	2	2	135,00	270,00		
8.7	Câble d'alimentation luminaires	Ens	1	1	3 144,00	3 144,00		
	Liaison équipotentielle indépendante	Ens	1	1	550,00	550,00		

COGELEC

27/05/2011

N°	Libellé	U	Q		P.U.	TOTAL HT	MOINS VALUE	PLUS VALUE
9	Eclairage de sécurité avec raccordement et câblage							
9.1	Blocs 45L 1hr SATI	U	31	31	56,50	1 751,50		
9.2	Blocs 45L 1hr SATI étanches	U	8	8	67,00	536,00		
9.3	Blocs 1000 ml 1hr SATI étanche	U	22	22	125,00	2 750,00		
9.4	Blocs de télécommande en ADLT	U	1	1	64,00	64,00		
9.5	Câblage	Ens	1	1	5 185,00	5 185,00		
10	Téléphone / informatique avec raccordement et câblage							
10.1	Autocommutateur	Ens	1	0	4 280,00	4 280,00	4 280,00	
10.2	Poste pompier	U	1	1	122,00	122,00		
10.3	Poste standardiste	U	1	0	458,00	458,00	458,00	
10.4	Postes téléphoniques	U	8	0	115,00	920,00	920,00	
10.5	Baie de brassage	Ens	1	1	950,00	950,00		
10.6	Câblage téléphonique et informatique Cat 5	Ens	1	1	1 428,00	1 428,00		476,00
10.7	Prises RJ45 avec écran	U	21	28	26,00	546,00		182,00
10.8	Brassage des liaisons	Ens	1	1	265,00	265,00		
10.9	Gouttières pour postes de travail à prises multiples	Ens	1	1	198,00	198,00		
10.10	Certification du système	Ens	1	1	395,00	395,00		
11	Sonorisation avec raccordement et câblage							
11.1	Baie 15" avec lecteurs CD-DVD, radio	Ens	1	1	2 790,00	2 790,00		
11.2	Pupitre de contrôle 4 zones avec micro	Ens	1	1	675,00	675,00		
11.3	Pupitre micro prioritaire gestion bassin	U	1	1	119,00	119,00		
11.4	Micro et récepteur 800MHz	Ens	1	1	635,00	635,00		
11.5	Preampli 50W	U	1	1	638,00	638,00		
11.6	Preampli 100W	U	1	1	920,00	920,00		
11.7	Preampli 180W	U	2	1	972,00	1 944,00		
11.8	Alimentations	U	1	1	595,00	595,00		
11.9	System de gestion de priorités pour 4 zones	U	1	1	750,00	750,00		
11.10	Diffuseurs sonores plafonniers	U	11	19	32,00	352,00		256,00
11.11	Projecteurs sonores étanches	U	10	18	86,00	990,00		704,00
11.12	Câblage	Ens	1	1	1 870,00	1 870,00		1 424,00
12	Vidéo-animation / TV avec raccordement et câblage							

COGELEC

27/05/2011

N°	Libellé	U	Q	P.U.	TOTAL HT	MOINS VALUE	PLUS VALUE
12.1	antenne TV large bande et FM, amplis et câblage (analog. et TNT)	Ens	1	650,00	650,00	550,00	
12.2	Convertisseur Radio	U	0	195,00	195,00	195,00	
12.3	Convertisseur TV	U	1	332,00	332,00	332,00	
12.4	PC de commande et diffusion des programmes avec moniteur	Ens	1	1 350,00	1 350,00	1 350,00	
12.5	Programme de gestion audio visuel	U	0	950,00	950,00	950,00	
12.6	Ecran de visualisation Full HD avec fixation murale	Ens	1	1 990,00	1 990,00	1 990,00	
12.7	PC de commande secondaire avec moniteur	Ens	1	750,00	750,00	750,00	
13	Alarme incendie avec raccordement et câblage						
13.1	Centrale d'Alarme type 4 avec asservissements par manque de tension et batterie d'alimentation pour AIS CMSI 8 boucles cat 2B	Ens	1	272,50	272,50	272,50	3 297,00
13.2	Déclencheurs manuels	U	6	34,50	207,00		
13.3	Avertisseurs sonores	U	14	69,00	966,00		693,00
13.4	Asservissement sécurité d'accès	U	1	125,00	125,00		
13.5	Câblage avertisseurs sonores câble CR1	Ens	1	1 250,00	1 250,00		625,00
13.6	Câblage détection	Ens	1	650,00	650,00		
13.7	Câblage Asservissement	Ens	1	120,00	120,00		
	Alimentation AES 24V 100 w	U	0				1 358,00
	Raccordement volets désenfumage	Ens	0				490,00
	Raccordement ventouses portes coupe feu	Ens	0				490,00
13.8	Dossier système sécurité incendie	Ens	1	85,00	85,00		490,00
14	Vidéo surveillance avec raccordement et câblage						
14.1	Centrale de surveillance vidéo avec écran	Ens	1	950,00	950,00		
14.2	Caméra surveillance N et B Intérieur 230V + boîte	Ens	3	375,00	1 125,00	1 125,00	
14.3	Caméra surveillance Couleur Extérieur 12V + boîte	Ens	1	785,00	785,00	765,00	
	Caméra surveillance GDM 21 - Vidéo IP	U	0	750,00			2 250,00
14.4	Alimentation 12V	U	1	150,00	150,00		
14.5	Enregistreur Disque Dur	U	1	950,00	950,00		
15	Alarme anti-intrusion avec raccordement et câblage						
15.1	Centrale d'alarme avec alimentation et batteries de secours	Ens	1	550,00	550,00		

COGELEC

27/05/2011

N°	Libellé	U	Q		P.U.	TOTAL HT	MOINS VALUE	PLUS VALUE
15.2	Détecteurs de présence faisceau large	U	2		165,00	330,00		
15.3	Détecteurs de présence faisceau étroit portée 10m	U	6		224,00	1 344,00		
15.4	Contacteurs d'ouverture de porte	U	15		68,00	1 290,00		
15.5	Digicode extérieurs	U	9		111,00	999,00		
15.6	Sirènes extérieurs	U	4		195,00	780,00		
16	Distribution de l'heure avec raccordement et câblage							
16.1	Horloge mère avec fixations et pose	Ens	1		1 392,00	1 392,00		
16.2	Horloge filles avec fixations et pose	Ens	1		3 250,00	3 250,00		
16.3	Chronomètre avec fixations et pose	Ens	1		450,00	450,00		
16.4	Alimentations 12V déportées	U	1		165,00	165,00		
16.5	Câblage 12V	Ens	1		280,00	280,00		
16.6	Alimentations 220V	U	1		168,00	168,00		
17	GTC (voir CCTP)	Ens	1		1 950,00	1 410,00		
18	Attente installation synchronisée (voir CCTP)	Ens	1		500,00	500,00		
19	Attente système de surveillance et prévention des noyades	Ens	1		450,00	450,00	450,00	
20	Casiers Informatisés (voir CCTP)	Ens	1		390,00	390,00		
TOTAL HT						207 396,50	40 337,10	53 933,00

Nouveau Total hors taxes

220 992,40

OS n° 9-1 Eclairage subaquatique

9 775,00

Total général hors taxes

230 767,40

MUST INDUSTRIES

S.A.R.L. MUST INGENIERIE au capital de 85 432,43 €uros

Siret n° 383 808 342 00026 - Code APE 454 J

ZA L'AGAVON 14, avenue Jean Jaurès Synergiparc n° 6

BP 45 - 13751 LES PENNES MIRABEAU CEDEX

13170 LES PENNES MIRABEAU

Téléphone : 04 42 10 60 46

Télécopie : 04 42 02 11 56 et 04 42 02 73 21

E-mail : mustindustries@wanadoo.fr

Coordonnées bancaires : 11306 00051 16230159050 59

études - travaux

COMMUNAUTE DU PAYS D'AIX

Hôtel de Boadès

8, Place Jeanne d'Arc - CS 40668

13626 AIX EN PROVENCE Cedex 1

FACTURE N° 020211

Les Pennes Mirabeau, le 21 février 2011

Affaire Piscine "Virginie DEDIEU" à Fuveau
Lot peinture - tenture - nettoyage

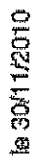
Suivant ordre de service n° 12-1 du 04/02/2011

ARTICLES	DESIGNATION	U	QTE	P.U	PRIX TOTAL
1	Reprise des joints dans les plènum de faux plafonds	m²	180,00	3,00 €	540,00 €
2	Application d'une couche générale de TOLFIX, fixateur obligatoire pour la garantie	m²	430,00	4,00 €	1 720,00 €
3	Passe de dégrossissage cachet violet puis ponçage à la girafe	m²	430,00	8,00 €	3 440,00 €
Montant H.T.					5 700,00 €
T.V.A. 19,60 %					1 117,19 €
<u>Montant T.T.C.</u>					<u>6 817,19 €</u>

VERSEMENT A EFFECTUER A : MUST INGENIERIE INDUSTRIES

BANQUE : OSEO FINANCEMENT - 21-31 Av. du Général Leclerc - 94710 Maisons Alfort cdx

Code établissement : 18359 - Code guichet : 00043 - Compte n° 00007315445 - Clé : 60



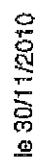
Piscine Virginie Dedieu à Fuveau

Detachable CD21 44
 05/10/16
 Ref.: CD/NP-
 M17320102057

Piscine Virginie Dedieu à Fuveau
Détail des écarts entre le marché et les travaux à réaliser

le 30/11/2010

N°	OBJET	U	MARCHÉ			EXECUTION		
			QUANT.	P.U.H.T	TOTAL HT	QUANT.	Δ QUANT.	Δ MONTANT
3	Voiries							
3.1	Réglage et compactage des fonds de forme des voiries et parkings	m²	6 200	1,50 €	9 300,00 €	5 500		
3.2	Réalisation des voiries et parking							
3.2.1	Chaussée lourde - Revêtement enrobés	m²	3 075	31,95 €	98 277,00 €	3 487		
3.2.1.1	Enrobé noir	m²						
3.2.1.2	Enrobé couleur	m²						
3.2.2	Chaussée légère - Revêtement enrobés	m²	1 500	30,33 €	45 495,00 €	1 503		
3.2.2.1	Enrobé noir	m²	200	53,79 €	12 758,00 €	247		
3.2.2.2	Enrobé couleur	m²						
3.2.3	Circulation piétonne - Revêtement en béton désactivé	m²	710	51,25 €	36 415,90 €	568		-7 283,18 €
3.2.3.1	Pavés et trottoirs	m²	620	61,01 €	37 826,20 €	602		-1 088,18 €
3.2.3.2	Plages minérales extérieures	m²						
3.3	Fourniture et mise en oeuvre de bordures	ml	38	56,35 €	2 141,30 €			
3.3.1	- Type "quai de bus"	ml	550	23,58 €	12 969,00 €	784		-2 141,30 €
3.3.2	- Type P1							
3.4	Signalisation							
3.4.1	Signalisation horizontale	ml	1	2 496,96 €	2 496,96 €	1		
3.4.2	Signalisation verticale	ens	1	1 684,80 €	1 684,80 €			
3.5	Ouvrages en béton							
3.5.1	Massifs béton							
3.5.1.1	Support mâts d'éclairage (Compris dans la série 7)	m³						
3.5.1.2	Support bornes lumineuses (Compris dans la série 7)	m³						
3.5.1.3	Fondation pour poteaux supports abri 2 roues	m³						
3.5.2	Muret en béton	m³	3	189,75 €	569,25 €	3		-72 650,90 €
3.5.2.1	Entrée parking et cour de service	m²	50	253,00 €	12 650,00 €			
3.5.2.2	Séparation bassin de rétention - voie accès cour de service							
	Total Voiries				273 203,41 €			-818,30 €



Piscine Virginie Dédie à Fuveau
Détail des écarts entre le marché et les travaux à réaliser

Page 3/8



le 30/11/2010

Piscine Virginie Dedieu à Fuveau
Détail des écarts entre le marché et les travaux à réaliser

N°	OBJET	MARCHÉ			EXECUTION		
		U	QUANT.	P.U.H.T	TOTAL.H.T	QUANT.	Δ QUANT. Δ MONTANT
4.1.2.5	Regard 100*150	U	3	1 209,60 €	3 628,80 €	2 -	-1,00 -1 209,60 €
4.1.3	Ouvrage en béton armé pour accompagnement du branchement d'une canalisation sur fossé terre	U	1	1 296,00 €	1 296,00 €	1 -	-1,00 -1 296,00 €
4.1.4	Caniveau à grille série lourde (entrée parking)	ml	13	281,60 €	3 750,80 €	10 -	-3,00 -874,80 €
4.1.5	Grilles avaloirs	U	11	615,60 €	6 771,60 €	7 -	-4,00 -2 462,40 €
4.1.6	Fourniture et pose d'un séparateur d'hydrocarbures, y compris terrassement	U	2	8 424,00 €	16 848,00 €	1 -	-1,00 -8 424,00 €
4.1.7	Vanne de réglage du débit de fuite	F	1	2 430,00 €	2 430,00 €	1 -	-1,00 -2 430,00 €
4.1.8	Essais du réseau suivant prescriptions du CCTP	F	1	939,60 €	939,60 €	1 -	-1,00 -939,60 €
4.2	Bassin de rétention de 30m3 type ECOBASSIN	ens		26 250,00 €	26 250,00 €	1 -	-1,00 -26 250,00 €
4.2	Réseau Eau Usée						
4.2.1	Fourniture et pose de canalisations y compris terrassement en tranchée						
4.2.1.1	PVC CR8 sous voiries	ml					
	Ø 150	ml					
	Ø 180	ml					
	Ø 200	ml	175	58,32 €	10 206,00 €	105 -	-70,00 -4 082,40 €
4.2.1.2	PVC sous plages minérales	ml					
	Ø 150	ml					
	Ø 160	ml					
	Ø 200	ml	75	58,32 €	4 374,00 €	135 -	-60,00 -3 552,00 €
4.2.2	Regards						
4.2.2.1	Regard de visite Ø 1 000	U	7	1 059,40 €	7 408,80 €	9 -	2,00 2 715,60 €
4.2.2.2	Regard 40*40	U					
4.2.2.3	Regard 60*60	U	1	626,40 €	626,40 €	1 -	-1,00 -626,40 €
4.2.2.4	Regard 80*80	U					
4.2.2.5	Regard à grille siphonée	U	2	734,40 €	1 468,80 €	2 -	-2,00 -1 468,80 €
4.2.3	Essais du réseau suivant prescriptions du CCTP	F	1	939,60 €	939,60 €	1 -	-1,00 -939,60 €
	Total Assainissement				98 836,84 €		



Piscine Virginie Dedieu à Faveau
Détail des écarts entre le marché et les travaux à réaliser

le 30/11/2010

			MARCHÉ		EXECUTION			
N°	OBJET	U	QUANT.	P.U.H.T	TOTALHT	QUANT.	Δ QUANT.	Δ MONTANT
5	Eau Potable							
5.1	Fourniture et pose de canalisations PEHD , y compris terrassement en tranchée et pièces du réseau	m	80	39,96 €	3 195,80 €	100	20,00	799,20 €
5.2	Citerneau de comptage, cis raccordement au réseau public et équipement	U	1	3 456,00 €	3 456,00 €	1		
5.3	Fourniture, pose et raccordement de bouche d'arrosage non incongelable DN 20, y compris terrassement et toutes sujétions	U	1	237,60 €	237,60 €	1		
	Total Eau Potable				6 890,40 €			799,20 €
6	Réseau Téléphonique							
6.1	Réalisation de conduites allégées comprenant 3 fourreaux PVC 42/45 aiguillés, y compris terrassement en tranchée	m	40			50	10,00	410,40 €
6.2	Fourniture et pose de chambres de tirage préfabriquées, normalisées, y compris terrassement en tranchée	U	2	1 058,40 €	2 116,80 €	2		
	Total Réseau Téléphonique				3 758,40 €			410,40 €
7	Réseau électrique					Ajustement suite à nouveaux mètres au 02/07/2010		
7.1	Branchement électrique depuis transfo					90	5,00	259,20 €
7.1.1	Fourreaux aiguillés Ø 160, y compris terrassement	m	85	51,84 €	4 405,40 €	2	-1,00	-410,40 €
7.1.2	Chambres de tirage	U	3	410,40 €	1 231,20 €			
7.2	Eclairage extérieur							
7.2.1	Fourreaux éclairage extérieur Ø 63 à Ø 100, y compris terrassement	m	825	34,56 €	28 512,00 €	780	-45,00	-1 555,20 €
7.2.2	Massifs béton pour luminaires	U	86	128,88 €	11 084,76 €	27	-59,00	-7 590,84 €
7.2.3	Kits de scellement	U	86	64,80 €	5 572,80 €	35	-51,00	-3 304,80 €
	Total Réseau électrique				50 787,16 €			-12 602,14 €

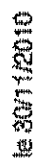


Piscine Virginie Dedieu à Faveau

Détail des écarts entre le marché et les travaux à réaliser

le 30/11/2010

N°	OBJET	MARCHÉ			EXECUTION		
		U	QUANT.	P.U.H.T	TOTAL HT	QUANT.	Δ QUANT. Δ MONTANT
8	Réseau divers		380	34.98 €	13 132.80 €	150	
8.1	Tranchée divers pour lots techniques Regard 1.60x1.00 avec tampon fonte + carotages + 10ml de fourneaux TPC (1063+3Ø100+2Ø160) +10ml de PVCØ160	ml				1	
	Total Réseau divers				13 132.80 €		
9	Terrain de beach volley						
9.1	Terrassements en déblais	m³	105	7.94 €	833.70 €	105	
9.2	Drainage	m²	130	21.30 €	2 769.00 €	130	
9.3	Raccordement du réseau de drains sur le réseau EP	ml	10	97.75 €	977.50 €	10	
9.4	Couche anticontaminante géotextile	m²	130	2.70 €	351.00 €	130	
9.5	Couche de base en concassé 0/20 ép. 0.20	m³	26	32.20 €	837.20 €	26	
9.6	Sable épaisseur 0.20	m³	26	47.15 €	1 225.90 €	26	
9.7	Bordure bois en rives	ml	50	56.35 €	2 817.50 €	50	
9.8	Poteaux et filet, y compris scellement	F	1	2 380.00 €	2 380.00 €	1	
	Total Terrain de beach volley				12 152.80 €		
10	Mobilier						
10.1	Râtelier des deux roues	U	10	609.50 €	6 095.00 €	10	
10.2	Potelets bois extérieurs	U	18	132.25 €	2 380.50 €	18	
	Total Mobilier				8 475.50 €		



Piscine Virginie Dedieu à Fuveau
Détail des écarts entre le marché et les travaux à réaliser

N°	OBJET	U	MARCHE		
			QUANT.	P.UHT	TOTAL HT
11	Cliôtures				
11.1	Cliôture type A	ml			
11.1.1	Portail largeur 3 m - ht = 2 m	U	2	9 132,00 €	9 264,00 €
11.2	Cliôture type B	ml	75	28,08 €	2 106,00 €
11.3	Cliôture type C	ml	325	37,80 €	12 285,00 €
	Portail largeur 4 m - ht = 2 m à 2 vantaux	U		3 500,00 €	
	Barrière levante L= 4m	U		6 962,00 €	
	Bornes Escamotables (alim élec)	U		10 858,75 €	
	Total Cliôtures:				20 653,00 €
12	Options				
12.1	Arrosage automatique	ens	1	48 948,50 €	48 948,50 €
	Total Options				48 948,50 €
	TOTAL HT				694 536,31 €
	TVA 19,6%				136 129,12 €
	TOTAL TTC				830 665,43 €

EXECUTION		Δ QUANT.	Δ QUANT.	Δ MONTANT
2	+			
75	+			
225	+	-50.00	-3 402.00 €	
1	+	1.00	100.00	
1				498.00 €
Demande utilisateur				
TOTAL HT				17 217.00 €
TVA 19.6%				3 394.10 €
TOTAL TTC				20 611.10 €



le 30/11/2010

Piscine Virginie Dedieu à Fuveau **Détail des écarts entre le marché et les travaux à réaliser**

N°	OBJET	MARCHÉ		EXECUTION	
		U	QUANT. P.U.H.T	TOTAL HT	QUANT. Δ QUANT. Δ MONTANT
RECAPITULATIF					
			MARCHÉ		Δ MONTANT HT
1	Total Installation de chantier Préparation		8 142,00		-116,44
2	Total Terrassements		149 490,10		-918,30
3	Total Voiries		273 203,41		32 536,56
4	Total Assainissement		98 898,84		799,20
5	Total Eau Potable		6 890,40		410,40
6	Total Réseau Téléphonique		3 758,40		-12 502,14
7	Total Réseau électrique		50 787,16		-3 392,50
8	Total Réseau divers		13 132,80		
9	Total Terrain de beach volley		12 152,80		
10	Total Mobilier		8 475,50		
11	Total Clôtures		20 655,00		498,00
12	Total Options		48 949,90		
			TOTAL HT SOLUTION DE BASE	694 535,31 €	ECARTS 17 214,78 €
TOTAL HT AVEC LES MODIFICATIONS EN COURS AU 02 NOVEMBRE 2010 711 751,09 €					

Nota :

- Les portails et barrières ne sont pas chiffrés
- Les dernières modifications demandées dans le visa 91 du 18/08/2010 sont chiffrées mais pas dessinées à ce jour.
- La demande du 05/10/10 concernant la plateforme transfo et le busage de l'entrée technique est prise en compte

SCREG SUD EST

² 西人對於此種社會主義之研究，其最著者，莫如 1904 年之 *社會主義之研究* (The Study of Socialism) 一書。

Agencies Provenance

$$\frac{d}{dt} \left(\frac{\partial L}{\partial \dot{x}} \right) = \frac{\partial L}{\partial x}$$

1. 2. 3. 4. 5. 6. 7. 8. 9. 10. 11. 12. 13. 14. 15. 16. 17. 18. 19. 20. 21. 22. 23. 24. 25. 26. 27. 28. 29. 30. 31. 32. 33. 34. 35. 36. 37. 38. 39. 40. 41. 42. 43. 44. 45. 46. 47. 48. 49. 50. 51. 52. 53. 54. 55. 56. 57. 58. 59. 60. 61. 62. 63. 64. 65. 66. 67. 68. 69. 70. 71. 72. 73. 74. 75. 76. 77. 78. 79. 80. 81. 82. 83. 84. 85. 86. 87. 88. 89. 90. 91. 92. 93. 94. 95. 96. 97. 98. 99. 100. 101. 102. 103. 104. 105. 106. 107. 108. 109. 110. 111. 112. 113. 114. 115. 116. 117. 118. 119. 120. 121. 122. 123. 124. 125. 126. 127. 128. 129. 130. 131. 132. 133. 134. 135. 136. 137. 138. 139. 140. 141. 142. 143. 144. 145. 146. 147. 148. 149. 150. 151. 152. 153. 154. 155. 156. 157. 158. 159. 160. 161. 162. 163. 164. 165. 166. 167. 168. 169. 170. 171. 172. 173. 174. 175. 176. 177. 178. 179. 180. 181. 182. 183. 184. 185. 186. 187. 188. 189. 190. 191. 192. 193. 194. 195. 196. 197. 198. 199. 200. 201. 202. 203. 204. 205. 206. 207. 208. 209. 210. 211. 212. 213. 214. 215. 216. 217. 218. 219. 220. 221. 222. 223. 224. 225. 226. 227. 228. 229. 230. 231. 232. 233. 234. 235. 236. 237. 238. 239. 240. 241. 242. 243. 244. 245. 246. 247. 248. 249. 250. 251. 252. 253. 254. 255. 256. 257. 258. 259. 260. 261. 262. 263. 264. 265. 266. 267. 268. 269. 270. 271. 272. 273. 274. 275. 276. 277. 278. 279. 280. 281. 282. 283. 284. 285. 286. 287. 288. 289. 290. 291. 292. 293. 294. 295. 296. 297. 298. 299. 300. 301. 302. 303. 304. 305. 306. 307. 308. 309. 310. 311. 312. 313. 314. 315. 316. 317. 318. 319. 320. 321. 322. 323. 324. 325. 326. 327. 328. 329. 330. 331. 332. 333. 334. 335. 336. 337. 338. 339. 340. 341. 342. 343. 344. 345. 346. 347. 348. 349. 350. 351. 352. 353. 354. 355. 356. 357. 358. 359. 360. 361. 362. 363. 364. 365. 366. 367. 368. 369. 370. 371. 372. 373. 374. 375. 376. 377. 378. 379. 380. 381. 382. 383. 384. 385. 386. 387. 388. 389. 390. 391. 392. 393. 394. 395. 396. 397. 398. 399. 400. 401. 402. 403. 404. 405. 406. 407. 408. 409. 410. 411. 412. 413. 414. 415. 416. 417. 418. 419. 420. 421. 422. 423. 424. 425. 426. 427. 428. 429. 430. 431. 432. 433. 434. 435. 436. 437. 438. 439. 440. 441. 442. 443. 444. 445. 446. 447. 448. 449. 450. 451. 452. 453. 454. 455. 456. 457. 458. 459. 460. 461. 462. 463. 464. 465. 466. 467. 468. 469. 470. 471. 472. 473. 474. 475. 476. 477. 478. 479. 480. 481. 482. 483. 484. 485. 486. 487. 488. 489. 490. 491. 492. 493. 494. 495. 496. 497. 498. 499. 500. 501. 502. 503. 504. 505. 506. 507. 508. 509. 510. 511. 512. 513. 514. 515. 516. 517. 518. 519. 520. 521. 522. 523. 524. 525. 526. 527. 528. 529. 530. 531. 532. 533. 534. 535. 536. 537. 538. 539. 540. 541. 542. 543. 544. 545. 546. 547. 548. 549. 550. 551. 552. 553. 554. 555. 556. 557. 558. 559. 560. 561. 562. 563. 564. 565. 566. 567. 568. 569. 570. 571. 572. 573. 574. 575. 576. 577. 578. 579. 580. 581. 582. 583. 584. 585. 586. 587. 588. 589. 590. 591. 592. 593. 594. 595. 596. 597. 598. 599. 600. 601. 602. 603. 604. 605. 606. 607. 608. 609. 610. 611. 612. 613. 614. 615. 616. 617. 618. 619. 620. 621. 622. 623. 624. 625. 626. 627. 628. 629. 630. 631. 632. 633. 634. 635. 636. 637. 638. 639. 640. 641. 642. 643. 644. 645. 646. 647. 648. 649. 650. 651. 652. 653. 654. 655. 656. 657. 658. 659. 660. 661. 662. 663. 664. 665. 666. 667. 668. 669. 670. 671. 672. 673. 674. 675. 676. 677. 678. 679. 680. 681. 682. 683. 684. 685. 686. 687. 688. 689. 690. 691. 692. 693. 694. 695. 696. 697. 698. 699. 700. 701. 702. 703. 704. 705. 706. 707. 708. 709. 710. 711. 712. 713. 714. 715. 716. 717. 718. 719. 720. 721. 722. 723. 724. 725. 726. 727. 728. 729. 730. 731. 732. 733. 734. 735. 736. 737. 738. 739. 740. 741. 742. 743. 744. 745. 746. 747. 748. 749. 750. 751. 752. 753. 754. 755. 756. 757. 758. 759. 760. 761. 762. 763. 764. 765. 766. 767. 768. 769. 770. 771. 772. 773. 774. 775. 776. 777. 778. 779. 780. 781. 782. 783. 784. 785. 786. 787. 788. 789. 790. 791. 792. 793. 794. 795. 796. 797. 798. 799. 800. 801. 802. 803. 804. 805. 806. 807. 808. 809. 810. 811. 812. 813. 814. 815. 816. 817. 818. 819. 820. 821. 822. 823. 824. 825. 826. 827. 828. 829. 830. 831. 832. 833. 834. 835. 836. 837. 838. 839. 840. 84

1992 11 12 11 12 13

[illegible]

4. *Asplenium platyneuron* L.

2000 10 1 14:34 14.34

1. *Phragmites australis* (Cav.) Trin. ex Steud.

Proposition d'exécution de travaux

COMMUNAUTÉ DU PAYS D'AIX

8 place Jeanne d'Arc

CS 40903

13626 AIX EN PROVENCE CEDEX 1

Num. ref.: 0F-2008050032-0006

Dossier suivi par : DUPLAT Luc

Vilrolles, le 21 janvier 2011

Page 111

CPA - PISCINE INTERCOMMUNALE DE FUYEAU - Busage fossé RD6c - FUYEAU (13)

DPGF du 21 JANVIER 2011

| N° | Désignation des ouvrages | U | Quantité | P.U. HT (€) | Montant HT (€) |
|--|---|---|---|-------------|-------------------|
| A | BUSAGE A REALISER AU DROIT DE L'ACCES | | | | |
| | SOUS TOTAL - BUSAGE A REALISER AU DROIT DE L'ACCES | | | | |
| 1 | Busage fossé ø500 RD6c au droit de l'entrée technique | m | -31,00 | 332,28 | -10 300,68 € |
| 2 | Tête d'aqueduc de sécurité ø500 | u | -2,00 | 1 529,32 | -3 058,64 € |
| 3 | Busage fossé ø800 béton RD6c au droit de l'entrée technique | m | 31,00 | 469,66 | 14 559,46 € |
| 4 | Tête d'aqueduc de sécurité ø800 | u | 1,00 | 2 293,75 | 2 293,75 € |
| Conditions de règlement : Paiement à 30 jours date de facture, par Virement | | | MONTANT TOTAL H.T. | | 3 493,89 € |
| Se référer à nos conditions générales de travaux au verso de la première page | | | TVA 19,6 % | | 684,80 € |
| | | | MONTANT TOTAL T.T.C. | | 4 178,69 € |
| Fait à VITROLLES, le 21 janvier 2011
Chef de Centre
Thierry PUIGFERRER | | | Date et signature du client
Précédé de la mention "LU et APPROUVE,
BON pour ACCORD" | | |
| SARL "VITROLLES"
S.A. au capital de 10 355 941 €
Immeuble Polysurge
2, avenue Tony Garnier
95 165 Evry Courcouronnes | | | AF 19 03/11. CD 21
CD 21 | | |

[illegible]

205 61 20 45 01
100 730 846





SCREG SUD EST

VOS PROJETS ET VOS PROJETS PRESENTENT VOTRE

Agence Provence
32-35, rue d'Afrique - B.P. 90046
13712 Vitrolles Cedex
Tél : 04 42 15 12 12
Fax : 04 42 89 31 28
www.screg-sud-est.com
Site : 314 583 750 00185

Proposition d'exécution de travaux

COMMUNAUTE DU PAYS D'AIX
8 place Jeanne d'Arc
CS 40888
13625 AIX EN PROVENCE CEDEX 1

Nos réf : OP-2009050032-0007
Dossier suivi par : DUPLAT Luc

Vitrolles, le 21 janvier 2011
Page 1/1

CPA- PISCINE INTERCOMMUNALE DE FUYEAU - Réalisation de murets h=0.65m - FUYEAU (13)

DPGF du 21 JANVIER 2011

| N° | Désignation des ouvrages | U | Quantité | P.U. HT (€) | Montant HT (€) |
|---|---|---|----------|-------------|-------------------|
| 3.5.2.2.a | Réalisation de mur h=0.6m pour local VO | m2 | 7,93 | 253,00 | 2 006,29 € |
| 3.5.2.2.b | Réalisation de mur h=0.6m pour chent | m2 | 6,25 | 253,00 | 1 581,25 € |
| Conditions de règlement : Paiement à 30 jours date de facture, par Virement | | MONTANT TOTAL H.T. | | | 3 587,54 € |
| Se référer à nos conditions générales de travaux au verso de la première page | | TVA 19.6 % | | | 703,16 € |
| | | MONTANT TOTAL T.T.C. | | | 4 290,70 € |
| Fait à VITROLLES, le 21 janvier 2011 | | Date et signature du client
Précédé de la mention "LU et APPROUVE,
BON pour ACCORD" | | | |

SCREG SUD EST
S.A. au capital de 3 333 944 €
Bureaux Europe
2, avenue Tony Garnier
69363 Lyon Cedex 07
Tél : 04 42 15 12 12
Fax : 04 42 89 31 28
Site : 314 583 750 00185
TVA FR 66 314 583 750
Code APE 4211 Z





SCAE SUD EST

Via 05 81 20 45 91

Agence Provence
33, rue d'Allées - BP 20047
13142 Vitrolles Cedex
Tél : 05 81 20 45 91
Fax : 05 81 20 45 91
www.scae.fr
Site : 33 81 20 45 91

Proposition d'exécution de travaux

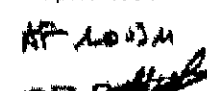
COMMUNAUTE DU PAYS D'AIX
8 place Jeanne d'Arc
CS 40868
13620 AIX EN PROVENCE CEDEX 1

Nos réf : OF-2006060032-0008
Dossier suivi par : DUPLAT Luc

Vitrolles, le 14 février 2011
Page 1 / 1

Réalisation d'un collecteur EP sous plage minérale sud - FIVEAU (13)

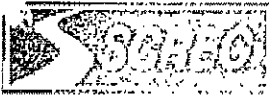
DPGF du 14 FÉVRIER 2011

| N° | Désignation des ouvrages | U | Quantité | P.U. HT (€) | Montant HT (€) |
|---|---|----|----------|--|----------------|
| 1 | Création de collecteur EP sous plage minérale sud | ml | 23,00 | 65,08 | 1 496,84 € |
| 2 | Fourniture et pose de siphons de sol | u | 3,00 | 205,20 | 615,60 € |
| | Réprise du réglage de la forme et piquage sur réseau EP non comptabilisés, à titre commercial | | | | |
| | Suivant échange de mails du 20/02/2011 | | | | |
| Conditions de règlement : Paiement à 30 jours date de facture, par Virement | | | | MONTANT TOTAL H.T. | 1 832,44 € |
| En référence à nos conditions générales de travaux au verso de la première page | | | | TVA 19,6 % | 368,96 € |
| | | | | MONTANT TOTAL T.T.C. | 2 261,40 € |
| Fait à VITROLLES, le 14 février 2011 | | | | Date et signature du client | |
| | | | | Précédé de la mention "LU et APPRUEVE, BON pour ACCORD" | |
| | | | | 
 | |

SCAE SUD EST
33, rue d'Allées de 13142 Vitrolles
Tél : 05 81 20 45 91
Fax : 05 81 20 45 91
www.scae.fr
Site : 33 81 20 45 91

31402 TOUTOUSE
Tél : 05 81 20 45 91 Fax 05 81 20 45 91
www.scae.fr 400 760 846





SCREB SUD EST

Voies d'accès aux chantiers

Agence Provence

11, rue d'Alsace - B.P. 0046

1362 Vitrolles Cedex

Tél. 01 42 35 2 12

Tél. 01 42 82 41 28

www.screb-sud-est.fr

Site 314 581 758 00185

Proposition d'exécution de travaux

COMMUNAUTE DU PAYS D'AIX

8 place Jeanne d'Arc

CS 40868

13620 AIX EN PROVENCE CEDEX 1

Nos réf : OF-2009050032-0010

Dossier suivi par : DUPLAT Luc

Vitrolles, le 28 février 2011

Page 1/1

CPA - CONSTRUCTION DE LA PISCINE INTERCOMMUNALE DE FUYEAU - Réalisation d'une chaussée drainante en zone sud du parking - FUYEAU (13)

DPGF du 28 FÉVRIER 2011

| N° | Désignation des ouvrages | U | Quantité | P.U. HT (€) | Montant HT (€) |
|--|--|---|---|-------------|----------------|
| 1 | Réalisation d'une chaussée drainante en zone sud du parking, suite aux importantes arrivées d'eaux dans la structure de chaussée | | 1,00 | 2 500,00 | 2 500,00 € |
| Conditions de règlement : Paiement à 30 jours date de facturation, par Virement | | | MONTANT TOTAL H.T. | | 2 500,00 € |
| Se référer à nos conditions générales de travaux au verso de la première page | | | TVA 19.6 % | | 490,00 € |
| | | | MONTANT TOTAL T.T.C. | | 2 990,00 € |
| Fait à VITROLLES, le 28 février 2011 | | | Date et signature du client
Précédé de la mention "LU et APPROUVE,
BON pour ACCORD" | | |
| SOCIÉTÉ SUP'EST
Société civile de B. 853 903 11,
10, rue de la République
2, avenue de la Liberté
69363 LA TOULOUSE CEDEX 03 | | | AF 1003 M
CD 23
13, rue Villet
31000 TOULOUSE | | |

SCREB SUD EST
545 av. André de B. 853 900 13
13000 La Seyne-sur-Mer
2, rue de l'Industrie
69363 Lyon Cedex 03
Tél. 01 42 35 2 12
Tél. 01 42 82 41 28
Site 314 581 758 00185
TVA IN 68 314 581 758
Code APE 4711 Z

AF 10 03 M
CD 2 3
13, rue Villet
31400 TOULOUSE
Tél. 05 61 80 89 13 - Fax 05 61 28 44 81
RCS Toulouse B 400 790 846





SCREG SUD EST

VOS ADRESSES ET VOS PRODUITS PRÉFÉRÉS

Agence Provence
33-35, rue d'Alsace - B.P. 90046
13742 Vitrolles Cedex
Tél : 04 42 15 12 12
Fax : 04 42 89 31 28
www.screg-sud.com
Siret 314 583 758 00085

Proposition d'exécution de travaux

COMMUNAUTE DU PAYS D'AIX
8 place Jeanne d'Arc
CS 40868
13626 AIX EN PROVENCE CEDEX 1

Nos réf : OF-2009050032-0013
Dossier suivi par : DUPLAT Luc

Vitrolles, le 25 mai 2011
Page 1/1

CPA- CONSTRUCTION DE LA PISCINE INTERCOMMUNALE DE FUYEAU - Travaux modificatifs de clôture - FUYEAU (13)

DPGF du 25 MAI 2011

| N° | Désignation des ouvrages | U | Quantité | P.U. HT (€) | Montant HT (€) |
|---|---|---|----------|-------------|----------------|
| 1 | Fourniture et pose de clôture rigide h=1m Ral gris 7030 | ml | -69,00 | 33,08 | -2 282,52 € |
| 2 | Fourniture de clôture rigide h=1m Ral gris 7030 | ml | 40,00 | 22,53 | 901,20 € |
| Conditions de règlement : Paiement à 30 jours date de facture, par Virement | | MONTANT TOTAL H.T. | | | -1 381,32 € |
| Se référer à nos conditions générales de travaux au verso de la première page | | TVA 19.6 % | | | -270,74 € |
| | | MONTANT TOTAL T.T.C. | | | -1 652,06 € |
| Fait à VITROLLES, le 25 mai 2011 | | Date et signature du client
Précédé de la mention "LU et APPROUVE,
BON pour ACCORD" | | | |

SCREG SUD EST
S.A. au capital de 9 153 741 €
Immeuble Eclairage
Rue des Fontaines
9363 Lyon Cedex 07
Tél : 04 42 15 12 12
Fax : 04 42 89 31 28
Siret 314 583 758 00085
Code APE 4211 Z

La présente proposition est soumise à l'acceptation écrite de la commune de FUYEAU (13) et devra être accompagnée d'un devis de travaux de clôture de piscine.

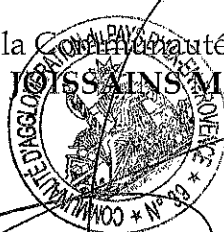


OBJET : Affaires juridiques et commande publique - Autorisation de signer des avenants - Avenants aux marchés de travaux pour la construction de la piscine intercommunale de Fuveau Virginie Dedieu - Lots 1, 5, 9, 12 et 17

VU la délibération n° 2009-A143 du 29 juillet 2009 portant délégation d'attributions au Bureau ;

Après en avoir délibéré, le Bureau de la Communauté du Pays d'Aix adopte à l'unanimité le rapport qui précède et le transforme en délibération.

Le Président de la Communauté du Pays d'Aix
Maryse JOISSAINS MASINI



Acte rendu exécutoire par transmission
En Sous-préfecture d'Aix-en-Provence
Le

27 JUL. 2011